

DELIBERATION CR015-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 21 juin 2021 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 31 mai 2021

La Commission de la Recherche réunie le 28 juin 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la commission de la recherche du 31 mai 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président
de l'Université d'Angers*

Pour le Président et par délégation

Olivier HUISMAN

Directeur Général des Services

Signé le 05 juillet 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 05 juillet 2021

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
31 mai 2021

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 28 juin 2021*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 31 mai 2021 à 16h40 à distance sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Connecté
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Connecté
AMIARD Stéphane	Connecté jusqu'à 17h00, puis donne procuration à Christian ROBLEDO
BARICHARD Vincent	Connecté
BLANCHARD Philippe	Connecté
BRÉARD Dimitri	Connecté jusqu'à 18h15
CAMUS Sandra	Connectée
CANEVET David	Connecté
CHUREAU Véronique	Connectée à partir de 18h00
CLERE Nicolas	Connecté
DAUCÉ Bruno	Connecté
DELALEU Frédéric	Excusé
DENÉCHÈRE Yves	Connecté
EL BICHR Meryem	Connectée
FARTSI Ida	Connectée
FOUCHER Fabrice	Absent
GRATTON Emmanuel	Excusé
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Vincent BARICHARD
LAGARCE Frédéric	Connecté jusqu'à 17h00
LANDÈS Claudine	Connectée
LE NAN Frédérique	Connectée
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Excusée, donne procuration à David CANEVET
MALLEGOL Patricia	Connectée jusqu'à 17h00, puis donne procuration à Laure PERCHEPIED
MANN Etienne	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
MAKHOULTAH Aline	Connectée
MARTINEZ Carmen	Connectée
MATHIEU Elisabeth	Connectée
MOJTAHID Meryem	Connectée
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, donne procuration à Laure PERCHEPIED
PERCHEPIED Laure	Connectée
PIRAUX Arthur	Connecté
POINT Laetitia	Connectée
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée, donne procuration à Pierre-Marie ROY
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Frédéric LAGARCE
ROY Pierre-Marie	Connecté jusqu'à 17h00
SÉJOURNÉ Bruno	Excusé, donne procuration à Sandra CAMUS
VAUDEL Gwenaëlle	Connectée
VIGNON-BARRAULT Aline	Connectée

Membres à titre consultatif connectés :

Cyril FLEURANT, Directeur de l'UFR LLSH

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MATRIX

Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT

Dominique SAGOT-DUVOUROUX, Directeur de la SFR Confluences

Emmanuelle GESLIN, Directrice du Pôle doctoral d'Angers

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice-générale adjointe chargée de la recherche et des relations internationales

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
2. Procès-verbal de la CR	6
2.1 Procès-verbal de la CR du 15 février 2021	6
3. Prospective et moyens	6
3.1 AAP Colloques ALM	7
3.2 AAP Allocations doctorales et post-doctorales UA	7
3.3 AAP Allocations cofinancées Région	10
3.4 AAP Allocations ALM	11
3.5 AAP projets structurants ALM	11
4. Affaires générales et statutaires	12
4.1 Changement de direction de l'école doctorale DSP	12
5. Questions diverses	13
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 31 mai 2021	14

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 16h40. A l'ouverture de la séance du 31 mai 2021, 37 membres sont connectés ou représentés (41 membres en exercice, 30 membres connectés et 7 membres représentés).

Le quorum étant atteint, M. ROBLÉDO ouvre la séance. Il est fait état des présents et des excusés.

M. ROBLÉDO rappelle l'ordre du jour de cette séance et laisse la parole à M. SIMONEAU qui présente les points d'informations générales.

1. Informations générales

- Les 50 ans de l'Université d'Angers

Monsieur BORDET présente ce point d'information. Il souhaite exposer la mobilisation du temps recherche dans le projet des 50 ans de l'Université d'Angers, qui fêtera ses 50 ans en octobre 2021 et se trouve être l'une des dernières universités à atteindre le demi-siècle. Beaucoup d'universités ont déjà organisé leurs événements en 2020, notamment l'Université de Rennes ou l'Université de Tours, mais d'autres événements ont dû être annulés. Un programme a été conçu sur l'année 2021-2022 afin de faire des 50 ans un fil rouge événementiel permettant d'incarner les différentes valeurs de l'établissement, telles que l'innovation, la solidarité ou l'ancrage territorial. Il s'agit également, conformément à la stratégie de marque de l'établissement, de renforcer la place de l'Université d'Angers sur le territoire en tant qu'acteur majeur du développement de la ville d'Angers depuis 50 ans.

Le fil rouge événementiel sera structuré autour du concept de 49 événements + 1, le 49 étant la référence au département est le +1 concernant la journée dédiée aux personnels qui sera probablement organisée à la fin du mois de juin 2022. Cette journée sera à destination des personnels actifs et retraités et Monsieur BORDET en profite pour souligner l'importance de la participation de l'association des retraités à ce projet, qui est un acteur très important dans le recueil de témoignages.

L'évènement des 50 ans a été construit autour d'un appel à projets ainsi que d'une série de grands événements, dont la journée à destination des personnels, le Campus Day du 23 septembre 2021 ainsi qu'un événement territoire incluant différents partenaires institutionnels, tels que les collectivités locales et des entreprises, qui se déroulera le 23 novembre 2021 au centre des congrès d'Angers. La philosophie du projet est d'avoir une cinquantaine d'événements labélisés "50 ans". Ils seront axés sur des projets d'innovation et des projets d'accompagnement se déroulant au sein de l'établissement l'année prochaine avec une référence au chiffre 50, à la trajectoire de l'Université d'Angers depuis 50 ans ou à sa projection sur les 50 prochaines années.

M. BORDET rappelle que des initiatives précédentes, comme le livre anniversaire des 40 ans de l'Université, sont une source d'inspiration pour ce projet 50 ans qui est l'occasion de valoriser des projets en cours dont notamment celui sur le recueil de témoignages. Lors de l'année universitaire 2019-2020 a également été initié par les étudiants et les personnels le projet concernant les vendanges de la cuvée UA, qui est en cours de finalisation et sera utilisable pour tous les événements organisés au sein de l'établissement en 2021-2022, notamment à destination des personnels.

Un travail du master archives, sous la direction de M. MARCILLOUX, a également été mené sur le premier semestre 2019-2020, sur l'aspect benchmarking des anniversaires dans les universités étrangères - notamment anglo-saxonnes - ainsi que sur la place des différentes thématiques dans ces célébrations. Ce travail a permis de proposer un prototype de site internet servant de support à la communication actuellement en préparation. Les étudiants en charge de ce travail ont par ailleurs initié un recueil de témoignages vidéo des pionniers de l'Université qui s'est transformé en un projet de recueil de témoignages audio permettant une exploitation plus facile. Ce recueil sera intégré au site des 50 ans de l'Université par un système de podcasts, qui permettra d'avoir accès aux différents témoignages. Les témoignages actuellement recueillis concernent les années 70 et 80 et il est également souhaité d'en recueillir sur l'évolution de l'Université les 50 dernières années. M. BORDET souligne que l'association des retraités est très impliquée dans ce projet et qu'il est très intéressant d'échanger avec eux sur l'université des années 70, qui fonctionnait alors avec des moyens complètement différents de ceux que l'on connaît aujourd'hui.

M. BORDET indique que la Commission des personnels s'est beaucoup impliquée dans une démarche participative depuis l'automne 2019 et a proposé un concours de créativité autour de la cuvée UA, porté par la mission entrepreneuriat, afin de trouver son nom et un projet d'étiquettes. Cette cuvée sera un crémant de Loire qui a été proposé par Monsieur MONIER de l'UFR ESTHUA. Un appel à projets interne doté d'une enveloppe de 30 K€ a également été lancé pour impliquer l'ensemble de la communauté afin de susciter une variété de projets s'inscrivant dans le calendrier événementiel des 50 ans, un jury étant organisé le 4 juin prochain pour sélectionner les projets susceptibles de s'y inscrire.

M. BORDET explique que le projet des 50 ans doit évidemment faire une place importante à la recherche, en partant du constat que le livre concernant les 40 ans contient peu d'éléments liés à l'histoire de la recherche qu'il est important de mettre en évidence. Dans le cadre de l'AAP engagé, quelques projets ont été proposés par la DRIED autour du printemps de l'innovation, ou de l'histoire de ce service, permettant de souligner 50 projets de recherche et 50 acteurs. Il mentionne le projet initié par la DRIED et la direction de la communication concernant le concours de photos scientifiques, qui pourrait être présenté lors de la soirée des partenaires en novembre 2021. Il mentionne également le projet porté par les "Petits Débrouillards" et Mme HOWA, qui dresse 25 portraits de chercheurs et met en évidence 25 expériences scientifiques. Concernant encore l'histoire de la recherche et la valorisation des chercheurs, il mentionne le projet concernant l'évolution des 50 ans du tourisme porté par l'UFR ESTHUA, qui retrace également la trajectoire de l'Université et de ses objets de recherches, ainsi que le projet du CIRPALL de soutenir le projet de colloque des 500 ans de Joachim du Bellay, organisé au printemps 2022.

L'objectif poursuivi est de faire une place plus importante à la recherche dans le projet des 50 ans en interpellant la Commission de la recherche sur trois grands axes, dont le premier est une participation du volet recherche sur le projet podcast. Sous quinzaine, la direction de la communication sollicitera la communauté universitaire afin de recueillir de courts témoignages sur des thématiques bien précises, comme les conditions de l'arrivée à l'Université en tant que chercheur ou une anecdote concernant la recherche, afin de compléter les témoignages déjà reçus. Le projet podcast sera complété par un appel à témoignages interne ainsi que différents appels à la constitution de recueil de témoignages ou de documents. Il sera par ailleurs complété avec un nouveau projet du master archives cette année dans la perspective d'une exposition de l'évolution de l'Université sur les 50 ans qui sera présentée lors de la journée des personnels en juin 2022.

La recherche sera présente lors de la soirée des partenaires du 23 novembre 2021, avec une déambulation sur le thème des cinq sens en format showroom, avec des séquences de témoignages et d'expériences. Les membres de la Commission de la recherche sont invités à transmettre des éléments innovants par l'intermédiaire de la DRIED. L'histoire d'une unité de recherche pourrait également être racontée si un laboratoire est intéressé, sous la forme d'un axe thématique plus large.

M. ROBLEDO remercie M. BORDET pour son intervention et indique que ces dates anniversaire sont l'occasion d'opérer un regard un arrière. Il salue le travail fait sur le livre des 40 ans, qu'il a été envisagé dans un premier temps de prolonger avec un livre sur les 50 ans mais cette option n'a pas été retenue car le travail scientifique n'aurait pas été aussi intéressant. Il souhaite que cet évènement des 50 ans retrace l'ensemble du spectre de l'Université et mette en lumière certains éléments ayant trait à la recherche.

M. BORDET conclut sa présentation en indiquant qu'il se tient à disposition des membres de la Commission de la recherche s'ils ont des interrogations, des suggestions ou un éventuel projet. La communauté sera sollicitée sur la production de témoignages audio qui paraissent plus appropriés que la vidéo. Les chercheurs seront par ailleurs sollicités par l'intermédiaire de la DRIED sur les éléments permettant de mettre en évidence la trajectoire de la recherche depuis un demi siècle lors de la soirée des partenaires.

- Délégations CNRS

M. SIMONEAU présente ce point d'information. Les demandes de délégations CNRS ont déjà été présentées en Bureau de la Commission Recherche après avis des UFR, des directeurs de département et des directeurs des unités de recherche, en vue de leur transmission au CNRS.

Le CNRS vient de transmettre ses propositions après examen par chaque institut. Elles sont très positives. L'institut des mathématiques avait reçu six demandes et en satisfait quatre, qui sont celles de M. CAFASSO, M. CHAUMONT, M. DUTERTRE et M. GRACZYK. Le CNRS ne tient pas nécessairement compte des classements proposés par les universités, ce qui explique que le dossier de M. PANLOUP classé en premier n'ait pas été retenu.

M. SIMONEAU souligne que le dossier de M. CHAUMONT, qui a obtenu une délégation CNRS de six mois, a également obtenu un semestre au titre du CNU en CRCT et a donc choisi de se désister de sa demande de délégation CNRS.

L'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) a reçu deux demandes, celle de Mme MATHIEU et celle de Mme ALIBERT, qui ont été satisfaites respectivement avec un an à mi-temps et six mois à temps plein.

Enfin, l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) a reçu la demande de renouvellement de Mme DAVRANCHE qui a été acceptée pour une année à mi-temps.

L'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) a reçu la demande de renouvellement de M. JORISSEN pour une prolongation à mi-temps d'une année, qui a été arbitrée favorablement.

L'ensemble des demandes faites auprès du CNRS ont donc été honorées, à l'exception de deux en mathématiques en raison d'un très grand nombre de demandes cette année.

- Retour CCRDT du 20 mai 2021

M. SIMONEAU indique qu'une réunion du CCRDT a eu lieu le 20 mai dernier, au cours de laquelle la Région Pays de la Loire a présenté le bilan de dispositifs déjà lancés dans le cadre du nouveau SRESRI. Il expose également un nouveau dispositif, qui sera prochainement proposé.

M. SIMONEAU expose tout d'abord le dispositif PULSAR dont l'objectif est d'attirer des chercheurs et enseignants-chercheurs en Pays de la Loire en leur offrant les meilleures conditions de démarrage de carrière. C'est un soutien qui prévoit un cofinancement de la Région et des établissements pour les néo-recrutés. Cet AAP a été clos le 09 avril 2021 et son instruction est en cours. La décision officielle interviendra en septembre 2021, après examen des 33 dossiers déposés par 8 établissements.

M. SIMONEAU précise que le montant de l'ensemble des demandes n'est pas connu, mais que l'Université a déposé 4 dossiers pour des maître.sse.s de conférences recruté.e.s en 2020, qui sont Mme MIOT, Mme MOYSAN, Mme BOUTON-KELLY et M. MEATCHI. Le projet de Mme BOUTON-KELLY est également co-porté par un autre maître de conférence néo-recruté mais la Région n'accepte qu'un seul porteur. Il confirme que les années précédentes, le co-financement régional a été accordé pour tous les dossiers mais il faut tenir compte cette année du nombre significatif de dossiers déposés.

M. SIMONEAU expose ensuite le dispositif infrastructures de recherche, qui remplace l'AAP sur les petits et moyens équipements. Il a pour objectif de favoriser le développement d'infrastructures discriminantes, encourager leur inscription dans des réseaux nationaux et européens, ainsi qu'amplifier la diffusion des technologies de pointe vers l'économie. Ce dispositif prévoit donc l'acquisition d'équipements onéreux, devant se positionner sur des infrastructures ambitionnant des labellisations nationales ou européennes.

L'instruction de l'AAP Infrastructures de recherche est en cours depuis sa clôture le 27 avril 2021 et les décisions interviendront en septembre ou novembre 2021. 20 dossiers ont été déposés par 12 établissements. En ce qui concerne l'Université d'Angers, l'IRHS est partenaire sur deux dossiers déposés : un dossier pour une plateforme de métabolomique en collaboration avec le CEISAM, un second déposé par l'INRAE pour un dossier de "culturomic" c'est-à-dire de culture à haut débit de micro-organismes associés aux plantes.

M. SIMONEAU présente également le dispositif Etoiles Montantes, en cours depuis plusieurs années, qui vise à accompagner les chercheurs prometteurs vers une candidature ERC Starting Grant ou Consolidator. Depuis le lancement de cet AAP il y a quatre années, 43 candidats ont été soutenus, avec une relative parité et concernent 12 établissements ainsi que 28 unités de recherche. 11 des candidats soutenus ont été lauréats à l'outil JCJC de l'ANR. Les thématiques soutenues sont diverses (cf. diaporama de séance, diapositive 9).

L'instruction de l'AAP Etoiles Montantes est en cours depuis sa clôture le 27 avril 2021 et les décisions interviendront en septembre 2021. 20 dossiers ont été déposés par 7 établissements. L'Université d'Angers a déposé trois dossiers, celui de Mme LEFEBVRE du GRANEM (classé n°1), celui de M. GOUJON de Moltech-Anjou (classé n°2) et celui de M. DIEGUEZ LODEIRO du LERIA (classé n°3). Les demandes ont été classées par le Bureau de la Commission de la recherche en l'absence de séance de la Commission de la recherche dans les délais de transmission requis par la Région.

M. SIMONEAU détaille ensuite le dispositif des thèses co-financées, dont l'objectif est de développer l'emploi scientifique et de renforcer la masse critique des unités de recherche. La clôture de cet AAP est fixée au 04 juin 2021 et les décisions interviendront en septembre ou novembre 2021. Il précise que des indications préalables seront transmises par les services de la Région afin de permettre le recrutement des nouveaux doctorants pour la prochaine rentrée universitaire. La Région s'est engagée sur la transmission de ses arbitrages en juin ou juillet au plus tard.

Cet AAP contient le volet cofinancement des grands organismes, le volet thèses SHS, le dispositif TANDEM, qui récompense des unités de recherche obtenant une thèse CIFRE, ainsi que le dispositif de financement de thèses répondant à des enjeux sociétaux du territoire, définis en 2021 comme les énergies marines renouvelables, la qualité de l'eau et la cybersécurité.

M. SIMONEAU poursuit avec le dispositif Trajectoire Nationale dans son volet performance, qui permet de récompenser les chercheurs ayant obtenu un projet en coordination accepté par l'ANR, sur les outils PRC et PRCE. Pour 2021 l'Université d'Angers n'a pas porté de demande directement à cet AAP, dont l'instruction est close depuis le 21 mai 2021. 25 projets ont été déposés par 8 établissements, dont 22 au titre de l'AAP générique de l'ANR et 3 au titre de l'AAP RA-COVID, qu'il détaille (cf. diaporama de séance, diapositive 11). L'aide apportée par la Région est de 50 K€ pour des dépenses de fonctionnement.

M. BLANCHARD précise dans le fil de discussion qu'une demande a été déposée dans l'AAP Trajectoire Nationale par le CNRS, pour le projet de M. AVARVARI. Il va se renseigner auprès du CNRS pour connaître la décision rendue. Une demande a également été déposée

par l'INRAe concernant M. AUBOURG. M. SIMONEAU indique que la réunion du 21 mai dernier devait entériner les décisions du Bureau du CCRDT, mais que les décisions officielles n'ont peut-être pas encore été transmises aux établissements porteurs.

M. SIMONEAU rappelle que cet AAP ne prévoyait pas de sélection des dossiers. Si le porteur répondait au critère d'être lauréat ANR, soit PRC, soit PRCE, pour un projet dont il était coordinateur en 2020, il obtenait le surabondement régional de 50 K€.

M. SIMONEAU expose ensuite le nouveau dispositif Trajectoire Européenne qui sera prochainement publié, qui concerne des projets internationaux et comprend un volet pour le soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un projet européen. Il vise à inciter les chercheurs à s'impliquer en tant que chef de file ou participant dans des consortiums européens. Les moyens alloués par la Région portent sur le cofinancement d'une allocation doctorale ou post-doctorale ainsi que de leur environnement, soit pour un doctorant une intervention à hauteur de 55K€ + 10 K€ d'environnement et de 50 K€ + 5 K€ d'environnement pour un post-doctorant. Ces moyens permettent le recrutement d'un doctorant pendant 18 mois et d'un post-doctorant pendant 12 mois. Cet AAP est ouvert en continu, dès lors qu'un projet européen est lauréat d'un financement.

L'AAP Trajectoire Européenne comprend également un volet de soutien à la performance des projets de recherche collaborative internationale, pour les projets en coordination acceptés par l'ANR sur l'outil PRCI. Ce dispositif permet de compléter le dispositif Trajectoire Nationale qui ne concerne que les outils PRC et PRCE, ainsi que celui concernant les thèses cofinancées, qui n'inclue plus celles cofinancées avec l'Europe. Ce dispositif permet aux chercheurs lauréats d'un ANR PRCI d'être bénéficiaires de cette aide, qui est plafonnée à 50 K€ et qui doit représenter au maximum 75% du coût total du projet. Il est également ouvert en continu.

2. Procès-verbal de la CR

2.1 Procès-verbal de la CR du 15 février 2021

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 15 février 2021.

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1 AAP Colloques ALM

M. SIMONEAU présente ce point d'information. Il précise qu'ALM ne demande pas de classement des dossiers de demande d'aide pour les colloques, qui ont déjà été examinés en Commission de la recherche pour leur demande de subvention dans le cadre de l'AAP interne colloques. Les demandes de financement à l'ALM seront transmises pour un montant total demandé de 13.500 €, les dossiers devant porter sur des colloques se déroulant en 2021. Les demandes de financement des projets se déroulant en 2020 ou reportés en 2022 en raison de la crise sanitaire ne sont pas éligibles à cette aide.

M. SIMONEAU détaille les différents projets éligibles à cet AAP et leurs demandes respectives, qui seront soumises à ALM dans les jours prochains (cf. diaporama de séance, diapositive 17).

3.2 AAP Allocations doctorales et post-doctorales UA

M. SIMONEAU rappelle que l'Université finance chaque année 27,5 allocations, dont 19 sont directement affectées aux écoles doctorales, selon la répartition qu'il détaille (cf. diaporama de séance, diapositive 18). Les 8,5 allocations restantes comprennent une allocation pour le dispositif national de soutien aux doctorants en situation de handicap, qui existe depuis plusieurs années et qui est financé alternativement chaque année par l'Université et le ministère. En 2020, aucun projet n'a été présenté et l'appel à candidatures a été relancé pour l'année 2021. 7,5 allocations doctorales sont donc disponibles pour attribution dans le cadre de l'AAP interne, dont 1,5 maximum peuvent être fléchées sur des contrats postdoctoraux.

M. SIMONEAU détaille ensuite le contrat doctoral handicap (cf. diaporama de séance, diapositive 19). Il a pour objectif de favoriser la poursuite au niveau doctoral d'étudiant.e.s en situation de handicap, avec un engagement de l'établissement au financement de ces contrats sur ses ressources propres. En 2021, le dossier de Mme JANNOT a été reçu pour une thèse dirigée par Mme PICKEL-CHEVALIER de l'unité de recherche ESO et l'école doctorale Société Temps Territoire (STT). Le ministère sera informé du cofinancement de ce contrat par l'Université pour l'année 2021 et financera à son tour l'allocation de 2022.

M. SIMONEAU expose les critères de l'AAP UA Allocations doctorales et postdoctorales (cf. diaporama de séance, diapositive 20). Il souligne que les dossiers en demande de cofinancement qui seront classés sur liste principale n'engagent pas l'Université d'Angers à les financer à 100% en cas de refus du co-financier sollicité. Dans cette hypothèse, ces dossiers seront réexaminés en Bureau de la Commission de la recherche sur une éventuelle prise en charge à 100% ou afin de les classer en liste complémentaire.

Il indique que 34 dossiers ont été déposés, dont 25 concernant des thèses et 20 dossiers avec cofinancement. 9 dossiers de demande de contrat postdoctoral ont été déposés. Certaines demandes de thèses ont également été ciblées, par les porteurs ou les SFR, soit vers des cofinancements spécifiques, comme les thèses cofinancées SHS, ou celles dans le cadre du dispositif TANDEM, ou encore vers le dispositif de financement d'ALM. Au stade du dépôt, 7 dossiers bénéficiaient déjà d'un cofinancement acquis.

Les propositions des SFR, basées sur les avis des unités de recherche en cas de dépôt de plusieurs dossiers d'une même unité de recherche, ont été transmises au Bureau de la Commission de la recherche qui a retenu sur liste principale les dossiers dont le cofinancement était acquis ainsi que des dossiers pour lesquels un cofinancement auprès des collectivités est sollicité. La liste principale comprend 14 projets de thèse et deux projets de post doctorant, dont l'un est en demande de financement auprès des collectivités.

M. SIMONEAU expose le détail de la proposition du Bureau concernant la liste principale (cf. diaporama de séance, diapositive 21).

Pour le pôle végétal-environnement, le dossier de M. METZGER bénéficie d'un cofinancement à 50% dans le programme européen LIFE REVERS'EAU, mais n'est pas éligible sur le dispositif régional Trajectoire Européenne. Le financement de l'Université est sollicité à 50%. La demande de M. CELTON est en attente d'une réponse de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) pour un financement CIFRE. En cas de refus, l'entreprise IFO impliquée dans la CIFRE accepte de cofinancer la thèse à 50% en complément du cofinancement de l'Université. Le dossier de Mme LE CORFF est éligible à un cofinancement dans le cadre du nouveau dispositif régional TANDEM, l'unité de recherche IRHS ayant bénéficié d'une CIFRE en 2020. Le financement de l'Université est sollicité en complément à hauteur de 50%.

Pour le pôle santé, le dossier de M. MABILLEAU sollicite le cofinancement d'ALM pour 50%, en complément de celui de l'Université. Le dossier de M. CLERE sollicite le cofinancement de l'I-site NEXT de Nantes, en complément de celui de l'établissement. La demande de cofinancement du dossier de M. BARIS, chercheur recruté en 2019, est dirigée vers le dispositif régional Trajectoire Internationale, auquel il est éligible en raison de l'obtention en 2020 d'une ANR sur l'outil PRCI. Le projet de M. LENAERS sera cofinancé par l'association Ouvrir les yeux en cas de refus de l'ANRT de sa demande de CIFRE.

Pour le pôle matériaux, une demande de financement de 12 mois de post doctorant a été déposée par M. HUDHOMME, en complément du financement sollicité du RFI WISE dans le cadre de son AAP Post-doctorants internationaux.

Pour le pôle MathSTIC, le dossier de M. DUTERTRE est cofinancé à 50% par le dispositif régional Ambition Loire Lebesgue, qui prend la suite du dispositif de type RFI "DéfiMaths", ce qui est très positif car les autres RFI n'ont pas été poursuivis. Le dossier de M. LAHAYE est un projet inter-établissements de collaboration entre l'unité LARIS et l'école de design TALM, très porteur pour ALM. Il sollicite son cofinancement à 50% en complément de celui de l'Université.

Enfin, et pour le pôle LLSHS, le dossier de M. GAILLARD bénéficie déjà du cofinancement du projet THELEME à hauteur de 50%. Le dossier de M. PAUTREL se situe dans la dynamique de la COMUE Angers - Le Mans, avec un cofinancement de Le Mans Université et de l'Université d'Angers. Une demande de cofinancement du projet de thèse de M ROY sera demandé à la Région dans le cadre des Thèses SHS cofinancées. Le projet de Mme VINAY est en lien avec l'enfance et la famille et sera également orienté sur les allocations régionales Thèses SHS, en cofinancement avec l'Université. Le dossier de M. BATES est

également orienté vers ce même dispositif, ce qui porte à trois dossiers les demandes de cofinancement régional pour 2021, étant rappelé que les demandes pour un volume similaire les années précédentes ont toutes été financées. Le dossier de M. MARCILLOUX porte sur le financement d'un post-doctorant pour 12 mois, demandé à ALM.

M. SIMONEAU expose ensuite la liste complémentaire proposée par le Bureau de la Commission de la recherche (cf. diaporama de séance, diapositive 23). Le dossier de M. LESAINTE pourrait également bénéficier d'un cofinancement du projet THELEME mais n'est pas en liste principale car la demande de cofinancement n'avait pas été présentée lors de l'instruction du dossier par le Bureau. Ce dossier pourrait être pris en compte si l'un des cofinancements de l'Université de la liste principale devenait disponible, notamment sur l'un des deux projets en attente de réponse de l'ANRT, ou en fonction de l'arbitrage d'ALM ou de la Région aux demandes présentées, notamment sur les nouveaux dispositifs comme TANDEM. Les incertitudes de la liste principale donnent toute légitimité à la réalisation d'une liste complémentaire, au sein de laquelle le dossier de M. LESAINTE est classé en première position.

Le dossier de Mme GIRTAN est classé en deuxième position pour une demande de financement d'une thèse à 100% dans l'hypothèse où un financement serait disponible. Sont ensuite classés en troisième et quatrième position des projets de post-doctorants déposés par M. PAPON et M. FLEURET, pour un financement de 12 mois de contrat par l'Université.

Mme MOJTAHID demande quels sont les critères de classement en liste complémentaire. M. SIMONEAU lui indique que le seul dossier avec cofinancement non classé en liste principale a été classé en première position sur la liste complémentaire, car il n'était pas éligible au premier cofinancement envisagé puis a informé le Bureau de la demande d'un cofinancement du projet THELEME. Les autres dossiers ont été classés en liste complémentaire car ils ne disposaient pas de cofinancement.

Mme MOJTAHID demande quels ont été les critères de sélection pour les projets sans cofinancement. M. SIMONEAU indique que par souci d'équilibre entre les pôles, le dossier du pôle matériaux a été classé en deuxième position car un seul autre dossier de ce pôle était classé en liste principale. Les dossiers de post-doctorants ont été retenus après discussion avec les SFR car seuls deux dossiers étaient retenus sur la liste principale, dont un seul avec cofinancement de l'établissement. Le cahier des charges de l'AAP prévoyant que 1,5 financements pouvaient être alloués aux post-doctorants, il était souhaitable de mobiliser le financement pour ce type de dossiers, même en position peu éligible.

Mme MOJTAHID confirme qu'une demande de financement de post-doctorant a été déposée par un chercheur de son unité de recherche et n'a pas été retenue. M. SIMONEAU lui indique que cette demande n'a pas été retenue car elle portait sur la prolongation d'un contrat en cours et pas sur une nouvelle demande de cofinancement.

M. SAUBION précise que la demande de cofinancement du projet THELEME a été acceptée pour le dossier de M. LESAIN. Il confirme que plusieurs demandes de financement en liste principale, notamment concernant les thèses CIFRE, pourraient permettre de dégager des financements de l'Université pour les dossiers de la liste complémentaire. M. SIMONEAU confirme qu'il est souhaitable que les dossiers sollicitant une thèse CIFRE soient financés via l'ANRT, ce qui leur permettra par ailleurs d'être éligibles au dispositif TANDEM l'année prochaine. Il est également souhaitable que les dossiers en cours de demande de cofinancement auprès des collectivités soient retenus. Enfin, il précise que lors de l'examen en Bureau, Le Mans Université n'avait pas encore transmis sa décision de cofinancement, qui a été confirmée depuis lors.

Mme LIBOUBAN demande pour le pôle santé pourquoi la décision du Bureau est différente sur les candidats retenus en position deux et trois de celle émise par la SFR. M. SIMONEAU précise que M. PAPON était présent lors du Bureau et indique que les SFR classent parfois les dossiers avec des cofinancements acquis en dernier, alors que le Bureau les priorise. Concernant ainsi le classement du projet de M. MABILIEAU en liste principale, il correspond au classement de la SFR alors que deux autres projets ont été envisagés.

Mme LIBOUBAN précise que son intervention porte sur les projets de Mme LE LAY classée par la SFR en deuxième position et Mme MARION en troisième position. M. SIMONEAU lui indique que ces deux dossiers ne pouvaient être transmis à ALM car ils ne disposaient pas de cofinancement. Il rappelle qu'il s'agit également de présenter des demandes avec des thématiques diversifiées à ALM. Les deux projets mentionnés sont inclus dans le groupe thématique des dysfonctionnements métaboliques, qui est déjà soutenu et pour lequel il n'était pas possible de financer deux projets en 2021.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement de l'AAP Allocations doctorales et post-doctorales UA.

Le classement de l'AAP Allocations doctorales et post-doctorales UA est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 3 abstentions.

3.3 AAP Allocations cofinancées Région

M. SIMONEAU indique que la Commission de la recherche doit approuver les demandes de financement transmises à la Région, avec le classement proposé, même s'il n'est pas retenu par la collectivité.

Il expose le classement des trois demandes pour le dispositif Thèses SHS cofinancées, le classement proposé par la SFR ayant été retenu. Le projet de M. ROY est classé en première position et le projet de Mme VINAY en deuxième position, ces deux projets se situant dans la dynamique de la thématique sur l'enfance et la jeunesse. Le projet de M. BATES est classé en troisième position. Concernant le dispositif TANDEM, le projet de Mme LE CORFF est le seul à transmettre à la Région.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement de l'AAP Allocations cofinancées Région.

Le classement de l'AAP Allocations cofinancées Région est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

3.4 AAP Allocations ALM

M. SIMONEAU indique que la Commission de la recherche doit également approuver les demandes de financement transmises à ALM, avec le classement en première position de la demande de M. LAHAYE pour son projet collaboratif avec l'école de design TALM. Le projet de thèse de M. MABILLEAU est classé en deuxième position et celui de post-doctorant de M. MARCILLOUX est classé en troisième position.

M. SIMONEAU signale également pour information la transmission à ALM d'un projet de thèse hors AAP interne, cofinancé par le CHU d'Angers et porté par l'Université pour le CRCINA avec M. DELNESTE comme encadrant.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement de l'AAP Allocations ALM.

Le classement de l'AAP Allocations ALM est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

3.5 AAP projets structurants ALM

M. SIMONEAU rappelle qu'ALM finance également, au-delà de ses dispositifs traditionnels de soutien à la recherche, des projets structurants. Ce soutien donne lieu à la conclusion de conventions pluriannuelles, avec une enveloppe globale validée lors de la signature puis nécessite chaque année de présenter des demandes de financement détaillées.

Il expose pour information les différentes demandes de financement présentées à ALM en 2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 27).

La première demande de soutien concerne le RFI Angers TourismLab, pour une demande globale de 30 K€ afin de soutenir le GIS études touristiques, ainsi que le Campus de la gastronomie.

La deuxième demande de soutien concerne le projet TEC TOP, qui est de type Connect Talent même s'il n'a pas été labellisé par la Région. Ce projet est porté par M. DESCATHA, de l'équipe ESTER de l'IRSET, pour le recrutement d'un post-doctorant pendant 12 mois avec environnement, pour un coût de 50 K€.

La dernière demande concerne l'EUR Lumomat, avec une demande de soutien pour le recrutement d'un doctorant et d'un post-doctorant avec leur environnement, pour un coût global de 166 K€.

Le montant total de la demande de financement transmise à ALM est de 246 K€, ce qui met en évidence le soutien pluriannuel d'ALM à la recherche, notamment sur les RFI ou des éléments du PIA.

Mme LIBOUBAN souhaite revenir sur les différents votes concernant l'AAP interne et demande si un étudiant peut concourir à la bourse d'un concours d'une école doctorale s'il est rattaché à une unité de recherche ayant obtenu une allocation doctorale pour un autre projet.

M. SIMONEAU lui indique que chaque école doctorale fixe ses règles concernant la recevabilité d'une même candidature sur plusieurs sujets. Le cahier des charges de l'AAP interne prévoit que les sujets mis aux concours des écoles doctorales ne sont pas soumis à un autre AAP interne.

Mme LIBOUBAN est d'accord sur ce point mais demande confirmation qu'un sujet différent de ceux soumis à l'AAP interne, avec une direction de thèse différente, peut candidater aux concours des écoles doctorales. Elle souhaite savoir si un candidat peut notamment être déclassé si l'unité de recherche à laquelle il est rattaché a déjà obtenu un financement de thèse pour un autre sujet. M. SIMONEAU lui confirme qu'une même unité de recherche peut obtenir deux ou trois financements de doctorants via des dispositifs différents et que, si le sujet est différent, il peut candidater au concours de l'école doctorale.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Changement de direction de l'école doctorale DSP

M. SIMONEAU expose le changement de direction de l'école doctorale Droit et Science Politique, qui sera applicable jusqu'à la fin des accréditations actuelles en septembre 2022.

A la suite de la démission du précédent directeur, Mme CICILE-DELFOSSÉ, directrice-adjointe du site de Rennes, a été nommée directrice par intérim. L'université de Rennes 1 a procédé à un appel à candidatures pour les fonctions de direction de l'école doctorale ainsi que de direction-adjointe du site de Rennes. Mme CICILE-DELFOSSÉ a été l'unique candidate à la direction de l'école doctorale et son conseil a émis un avis favorable à sa candidature le 08 mars 2021. Conformément aux règles de l'ex-UBL, qui sont toujours applicables pour l'école des docteurs Bretagne Pays de Loire, chaque établissement doit donner son avis sur la candidature retenue.

M. SIMONEAU ajoute que Mme CICILE-DELFOSSÉ a toute légitimité pour être nommée à cette direction, dont elle a été la directrice-adjointe pendant plusieurs années et dont elle a assuré l'intérim. Elle est également volontaire pour candidater à la direction de la future école doctorale DSP Bretagne.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le changement de direction de l'école doctorale DSP.

Le changement de direction de l'école doctorale DSP est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

5. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

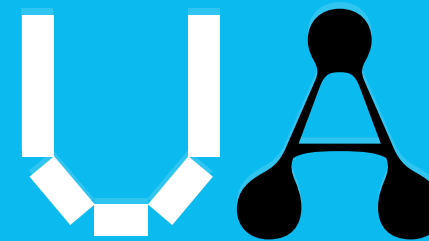
Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 31 mai 2021

Commission recherche du 28 juin 2021



université
angers



Ordre du jour

1 - Informations générales

- Présentation du schéma régional enseignement supérieur recherche innovation - M Moisan
- Calendrier évaluations vague automne
- Chaire Professeur Junior

2 - Procès-verbal de la CR

- Procès-verbal de la CR du 29 mars 2021 – vote
- Procès-verbal de la CR du 31 mai 2021 - vote

3 - Prospective et moyens

- MIR – 2ème session – vote

4 - Vie des Laboratoires

- Retour CPOM SFR - information
- Formation Doctorale : Retour des comités d'évaluation HCERES – information

5 – Questions diverses

Informations générales

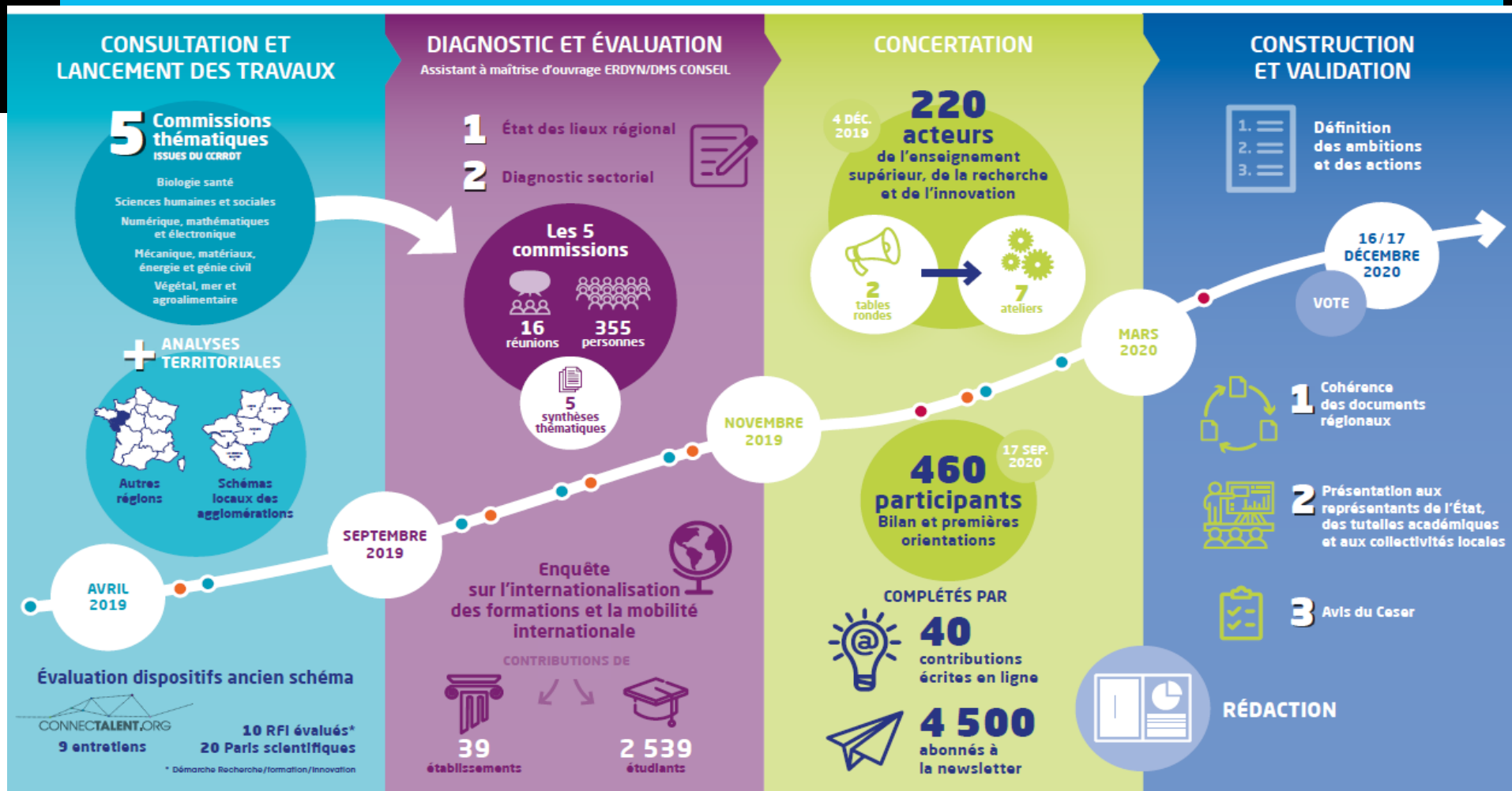
- Présentation du schéma régional enseignement supérieur recherche innovation

Mr David MOiSAN

- Calendrier évaluations vague automne

Présentation de la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Construction de la Stratégie Régionale 2021-2017 Enseignement supérieur, Recherche et Innovation



● CRRDT
Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique
2022 290 représentants

● CRESUP
Comité régional de l'enseignement supérieur
2022 116 représentants

● COPIL
Harmonisation des politiques publiques régionales du Comité de pilotage
2022 27 représentants



université
angers

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation : Atouts et forces

DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

135 000
ÉTUDIANTS



91,2 % TAUX DE RÉUSSITE AU BAC



89 % PART DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

36



SITES RÉGIONAUX DISPOSANT D'UN CURSUS POST-BAC

MEILLEUR TAUX NATIONAL DE RÉUSSITE EN LICENCE (Université d'Angers)

49 % CONTRE 30 % DE MOYENNE NATIONALE



PART DES APPRENTIS ENTRE 2014 ET 2018

+ 54,2 %



TAUX D'EMPLOI DES JEUNES (15-29 ANS)

47 %



CONTRE 44 % EN MOYENNE NATIONALE

AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE PERSONNEL DE RECHERCHE

ENTRE 2014-2019

+19,1 % PRIVÉ
+ 2,4 % PUBLIC



INVESTISSEMENT EN R&D ENTRE 2014-2019

62,6 %



1^{ÈRE} RÉGION DE FRANCE SUR LE BUDGET ESRI



21,3
€/HABITANT EN 2017

NOMBRE DE THÈSES CIFRE

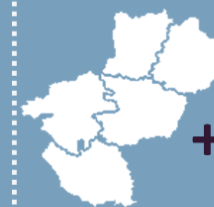


ENTRE 2010 ET 2015

10
PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ



EN 2019



+ 6,2 %

PLUS FORTE PROGRESSION AU REGIONAL INNOVATION SCOREBOARD EUROPÉEN

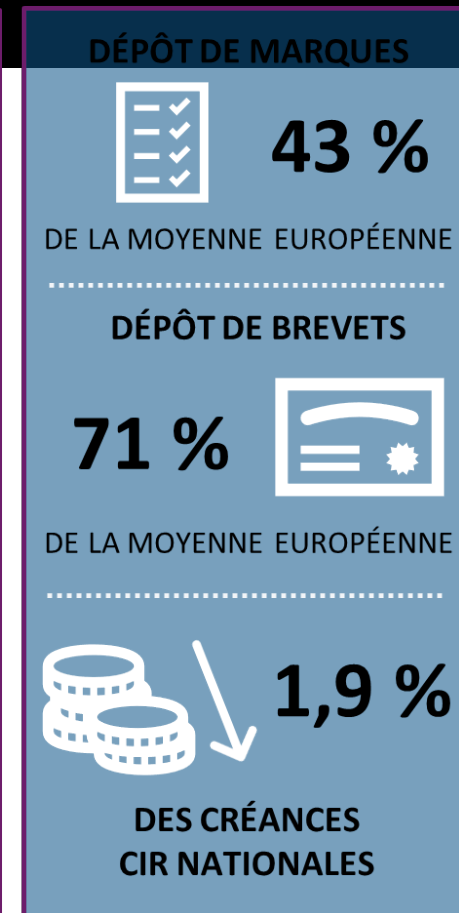
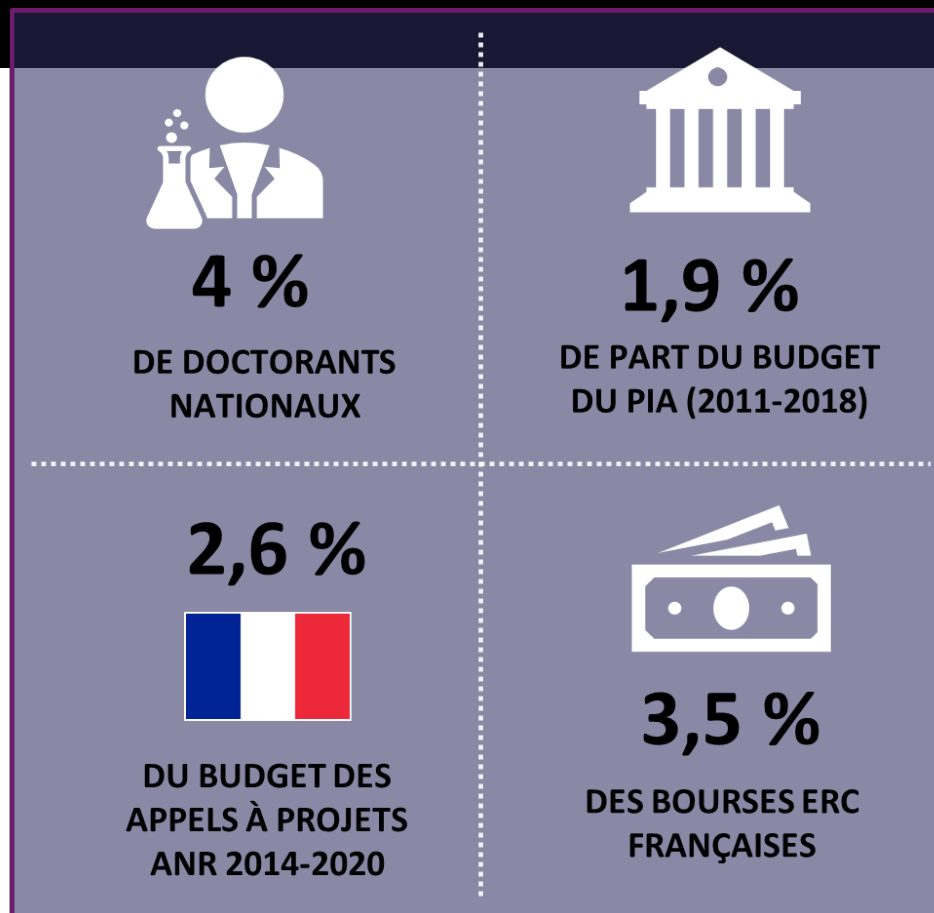
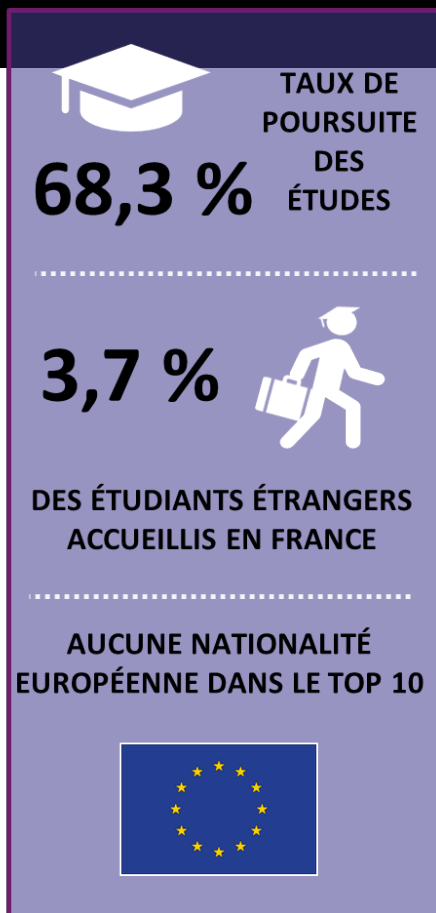
7 %

TAUX DE CHÔMAGE LE PLUS FAIBLE EN FRANCE



université
angers

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation : Marges de progrès



Stratégie Régionale ESRI 2021-2027

Des convictions fortes

... territoire, créer de la valeur économique et réussir les transitions sociétales de notre territoire.

Offrir à l'ensemble des jeunes des parcours adaptés et ouvrir le champ des possibles dans l'accès à l'enseignement supérieur est une priorité qui sera servie par les 3 ambitions de la SRESRI.



Territoires

Doter le territoire régional de Campus attractifs et d'infrastructures numériques nécessaires dans cette économie de la connaissance et des compétences

Trajectoires

Accompagner des ambitions légitimes et fortes tant au niveau des talents individuels que des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

Transitions

Mobiliser toutes les forces vives de la région pour apporter des éléments de réponses aux multiples transitions actuelles et à venir

Stratégie Régionale ESRI 2021-2027



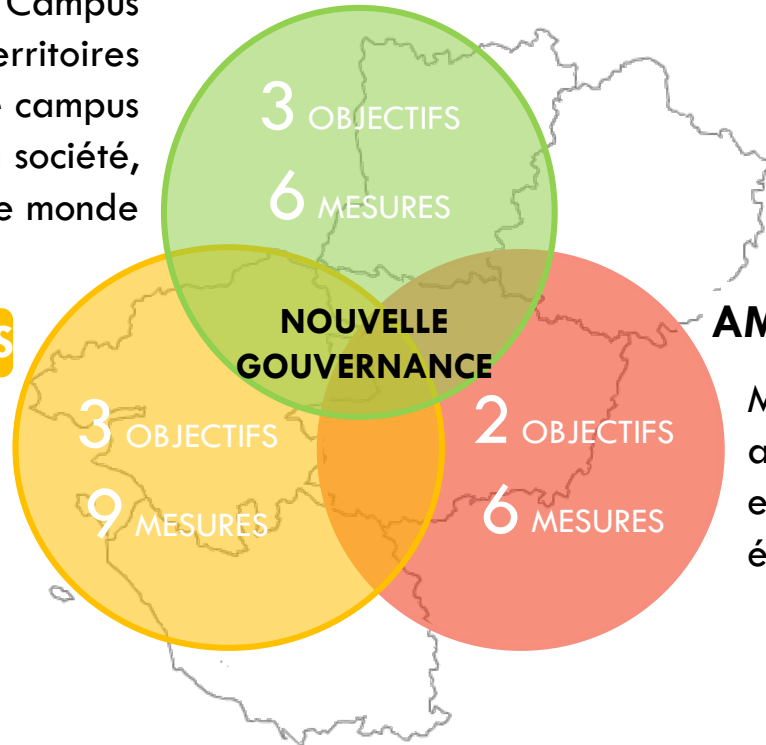
TERRITOIRES

Investir dans un Plan Campus Régional pour doter les territoires de notre région de campus attractifs, ouverts sur la société, connectés avec le monde

AMBITION II - TRAJECTOIRES



Accompagner les trajectoires des ligériens pour révéler les talents et faire rayonner le territoire régional

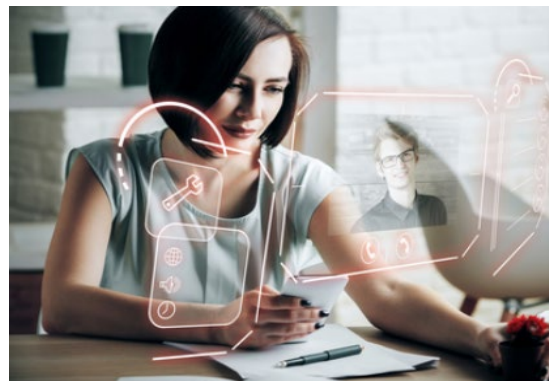
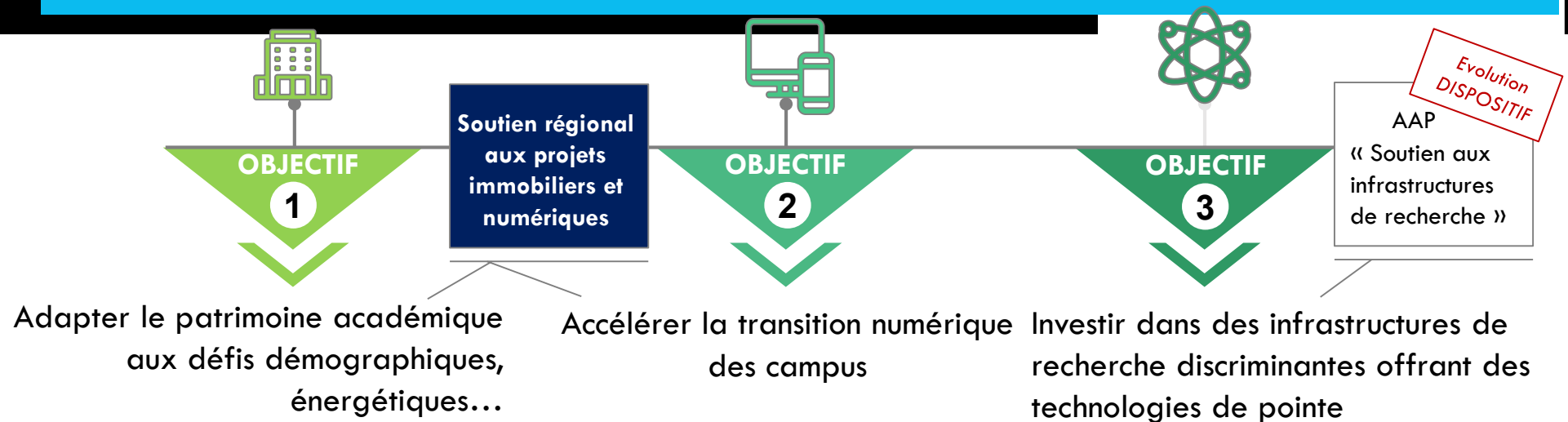


AMBITION III - TRANSITIONS

Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions économiques et sociétales

AMBITION – TERRITOIRES

Investir dans un Plan Campus Régional pour doter les territoires de campus attractifs, ouverts sur la société, connectés avec le monde



Les financements CPER, FEDER, Plan de Relance

**CPER
2021-
2027**

+58% de crédits contractualisés **par rapport au CPER 2015-2020**

Projet de Rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche : **57,8 M€**

Equipements scientifiques et innovation : **17,2 M€**

**FEDER
2021-
2027**

+ 9,5 M€ mobilisés pour la pré-verte « Accélérer la transition vers une économie verte »

Contrat d'Avenir : nouveau QHU **36M€**, IRS **7,83 M€**



Mesure n° 139

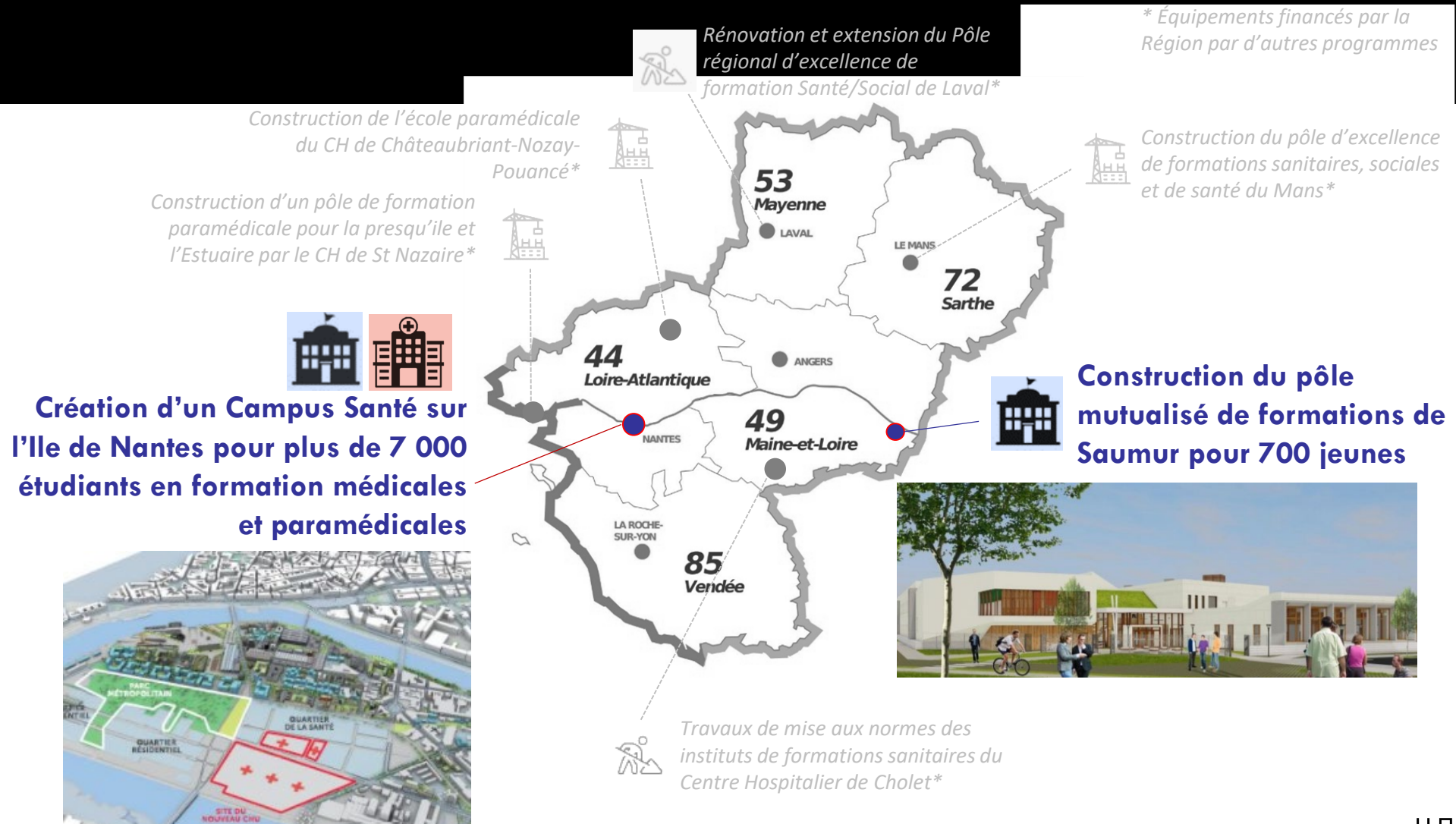


5 M€
POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE
des bâtiments universitaires

Pour accompagner la **rénovation thermique des bâtiments universitaires**, en lien avec sa politique volontariste de rénovation énergétique des bâtiments sur l'ensemble du territoire régional, **la Région proposera une enveloppe complémentaire de 5 M€.**

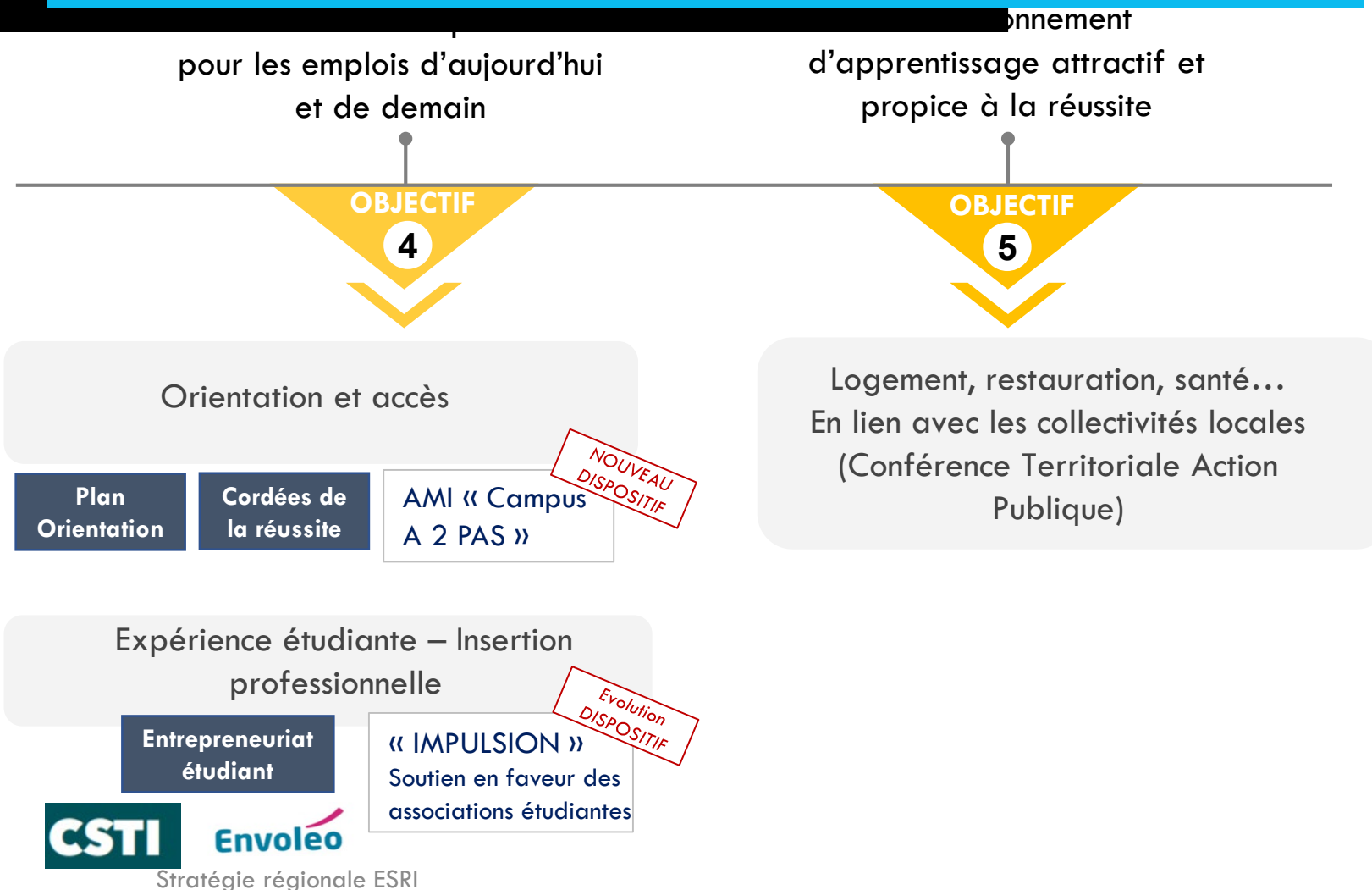
AMBITION I – TERRITOIRES

Investir dans des campus et des pôles mutualisés en santé



AMBITION II TRAJECTOIRES

Accompagner les trajectoires des ligériens pour révéler les talents et faire rayonner le territoire régional



AMBITION 11 TRAJECTOIRES

Accompagner les trajectoires des ligériens pour révéler les talents et faire rayonner le territoire régional

L'accompagnement des ambitions individuelles et collectives



AMBITION III – TRANSITIONS

Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions économiques et sociétales

Les transitions économiques



PO FEDER SRI-SI

Alimentation - bioressources

Technologies avancées de production

Thérapies de demain et santé

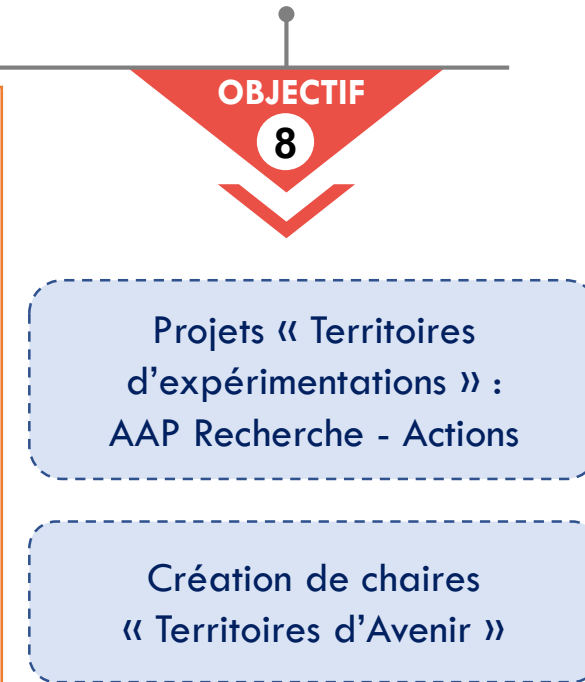
Economie maritime

Technologies numériques

Energies de demain

Design et industries culturelles et créatives

Les transitions sociétales



Focus sur les appels à projets

RÉCAPITULATIF DES PREMIERS DISPOSITIFS en déclinaison de la SR-ESRI

DISPOSITIFS RECONDUITS (OU AJUSTÉS)	NOUVEAUX DISPOSITIFS	DISPOSITIFS ARRÊTÉS
Soutien régional aux projets immobiliers et numériques	AAP « Soutien aux infrastructures de recherche »	AAP Equipements
AAP « Allocations doctorales cofinancées »	AAP « Trajectoire nationale »	AAP Paris Scientifiques
PULSAR l'Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire	Contractualisation : Synergies et complémentarités avec les agences de moyens et établissements	
Étoiles Montantes	AAP « Trajectoire européenne et internationale de la recherche ligérienne »	
Connect Talent		
AAP « Chaires régionales d'application »		
EXP'R	AAP « Démonstrateurs académiques de recherche »	
	VOLET « Thèses Tandem aux Thèses Cifre »	
Colloques		
AAP Sciences Société		

CALENDRIER 2021 DES DISPOSITIFS

CALENDRIER DES AAP REGIONAUX ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE & INNOVATION (ESRI) - Année 2021

NOUVEAUX DISPOSITIFS <i>nouveau</i> DISPOSITIFS RENOUVELES	DEPOT DES DOSSIERS ^{(1) (2)}	Session de vote des dispositifs	COMMISSION PERMANENTE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
Démonstrateurs académiques <i>nouveau</i>	3 relèves annuelles : 1/03 - 1/07 - 1/11	Juillet 2020	Suivant les relèves
PULSAR	Vendredi 9 avril 2021	Dispositif prolongé	SEPTEMBRE 2021
Appels à projets R&D collaborative	Deux relèves annuelles : 15/04 et 15/09/2021	Dispositif prolongé	Suivant relèves
Soutien aux infrastructures de recherche <i>nouveau</i>	Mardi 20 avril 2021	Décembre 2020	SEPTEMBRE 2021 ou NOVEMBRE 2021
Trajectoire Nationale de la recherche ligérienne (AAPG 2021) ⁽³⁾ <i>nouveau</i>	Suivant publication des résultats des appels auxquels s'adosse le règlement d'intervention.	Décembre 2020	NOVEMBRE 2021 Les projets lauréats de l'AAPG 2020 ou de l'appel RA-Covid pourront bénéficier d'un soutien au premier semestre 2021.
Etoiles Montantes	Mardi 20 avril 2021	Dispositif prolongé	SEPTEMBRE 2021
Trajectoire Européenne et Internationale – Volet Soutien au développement de Masters européens et internationaux <i>nouveau</i>	Vendredi 30 avril 2021	Décembre 2020	SEPTEMBRE ou NOVEMBRE 2021
Sciences et Société	Vendredi 30 avril 2021	Décembre 2020	SEPTEMBRE 2021
Trajectoire Européenne et Internationale – Volet Recherche <i>nouveau (en construction)</i>	A partir du 28 mai, au fil de l'eau	Mai 2021	SEPTEMBRE 2021
Allocations doctorales cofinancées	Vendredi 4 juin 2021	Décembre 2021	SEPTEMBRE 2021
CONNECT TALENT	Dépôt des dossiers / instruction / décision au fil de l'eau		

CALENDRIER 2021 DES DISPOSITIFS (suite)



Soutien aux manifestations scientifiques	Dépôt des dossiers / instruction / décision au fil de l'eau		
Chaires industrielles	Dépôt des dossiers / instruction / décision au fil de l'eau		
Exp'R	Dépôt des offres de stage par les entreprises en continu - Dépôt des candidatures des étudiants en continu	Dispositif prolongé	Décision d'attribution des subventions aux entreprises deux fois par an : SEPTEMBRE ET NOVEMBRE 2021
<u>A destination des collectivités</u>			
Campus Connectés « A 2 PAS » <i>nouveau</i>	Vendredi 30 avril 2021	Décembre 2020	SEPTEMBRE ou NOVEMBRE 2021
<u>A destination des associations</u>			
Dispositif « Impulsion » - soutien aux associations étudiantes pour l'insertion professionnelle des étudiants <i>nouveau</i>	30 juin 2021	Décembre 2020	SEPTEMBRE ou NOVEMBRE 2021

- (1) Les liens vers le portail régional des aides ainsi que les trames ou documents nécessaires au dépôt des demandes seront communiqués directement sur le site internet de la Région deux mois environ avant les dates de dépôt. Vous êtes invités à vous y connecter. Il est rappelé que le dépôt sera à faire par l'établissement bénéficiaire de la subvention.
- (2) Les dépôts sont possibles jusqu'à minuit du jour indiqué sur le présent calendrier.
- (3) Les projets lauréats de l'AAPG 2020 ou de l'appel RA-Covid pourront bénéficier d'un soutien au premier semestre 2021.



Evaluation HCERES calendrier visites

Pour information

Visites printemps 2021

- Irset ESTER
- ESO (mars)
- LETG (mars)
- CRCINA (avril)
- SOPAM (avril)
- Mitovasc (mai)
- MINT (mai)
- Clipsy (mai)
- LPG (mai)
- RMeS (mai)
- INCIT (mai)
- MSH Ange Guepin (mai)

Septembre	Octobre					
30	01	05	06	07	14	15
ICAT	CIRPaLL	LARIS				
		IRHS				
			TEMOS			
			LERIA			
				LAREMA		
				GRANEM		
				QUASAV		
					MOLTECH ANJOU	

Dates octobre non confirmées

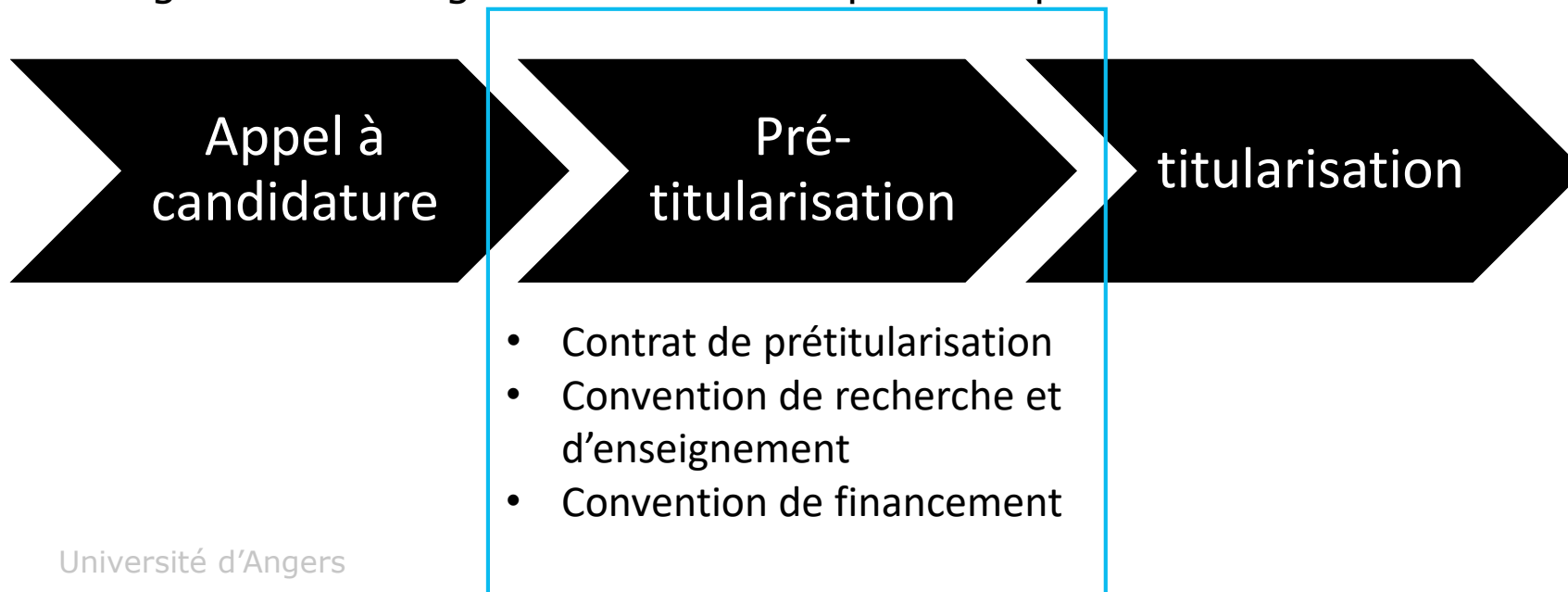
- SIFCIR
- LPHIA

Pas d'information pour

- SONAS
- HIFIH | IRF (GEIHP)
- LPPL | 3L.AM | CJB

Chaire Professeur Junior

- **Nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche** pour **accéder à un emploi titulaire** dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeurs de recherche après 3 à 6 ans de pré titularisation
- 60 chaires pour la première année et 300 / an à terme
- Financement ANR – 200k€ => Convention de financement
- Obligation d'enseignement 42h max pendant pré-titularisation



Chaire professeur junior

Calendrier

- 23/07/21 : transmission des propositions à DGRI + DGESIP
- Sept / novembre : sélection des projets | audition des candidats
- Fin novembre : signature contrat pré-titularisation
- Fin janvier : signature convention de recherche et d'enseignement + convention de financement ANR

Procès verbal

- Procès-verbal de la CR du 29 mars 2021 – vote
- Procès-verbal de la CR du 31 mai 2021 - vote

VOTE

Prospective et moyens

MIR – 2ème session – vote

AAP MIR 2021 | 2^{ème} session

- • **Objectif : Favoriser l'attractivité et le rayonnement de la recherche et de la formation à la recherche de l'UA en Europe et à l'international**
par le financement de mobilités entrantes et sortantes | 2 sessions en 2021
- • **MIR Session 2 du 1^{er} août au 30 novembre 2021 (engagement des dépenses)**
Tous les personnels (EC, doctorants, BIATSS) impliqués dans les activités de recherche à l'université d'Angers
- • **Critères de priorisation**
Intégration du projet dans la politique scientifique de l'unité de recherche
Capacité à **cofinancer** le projet
- • **Bilan demandé**
Une communication destinée à l'université – CR et/ou média université.
Perspectives de candidatures à d'autres appels à projets, Projets de co-publications...).

AAP MIR 2021 | 2^{ème} session

En consultation sur plateforme :
Dossiers des candidats
Tableau récap des demandes reçues

Enveloppe totale MIR 2021 (session 1&2) : **125 000 €**

(dont 25K€ de 2020 pour reprogrammations des MIR annulées en 2020)

Session 2

Disponible après Session 1 : 43 300€

2 MIR Session 1 annulées : 8 100€

Enveloppe Max session 2: 51 400 €

15 Dossiers reçus

10 mobilités entrantes – 5 mobilités sortantes | 12 EC – 2 doctorants

52 267 € de subventions demandées

AAP MIR 2021 | 2^{ème} session

Pôle de recherche	Unité de recherche	Acronyme du projet	Coordonnateur du projet	Classement SFR	Mobilité	Financement UA demandé
1-Végétal-Environnement	IRHS	AAA	Bataillé-Simoneau Nelly	1/1	Entrante	3 000
3-Matériaux	Moltech Anjou	LightCage	Sébastien Goeb	1/4	Sortante	3 620
3-Matériaux	Lphia	MIRDLF_2021	Mohamed Salhi	2/4	Entrante	3 100
3-Matériaux	Moltech Anjou	MaMoSpin	Narcis Avarvari	3/4	Entrante	2 750
3-Matériaux	Moltech Anjou	CPL-AMM	Alexandre Abhervé	4/4	Sortante	2 025
4-MathSTIC	LAREMA	SYMETRIES	Piotr Graczyk	1/3	Entrante	* 3 250
4-MathSTIC	LARIS	MoThermCEC	Thierry Lemenand	2/3	Entrante	6 000

- **Montant révisé à la baisse après instruction administrative (-750€)*
- *Décision Bureau : suppression MIR sortante P GRACZYCK identique à MIR entrante (-4000€)*

Pôle de recherche	Unité de recherche	Acronyme du projet	Coordonnateur du projet	Classement SFR	Mobilité	Financement UA demandé
5-LLSHS	LPPL	PNE	Didier LE GALL	1/7	Entrante	3 538
5-LLSHS	ESO	ET2C	Clément MARIE DIT CHIROT	2/7	Entrante	4 250
5-LLSHS	Granem	E2AE	Marianne LEFEVBRE	3/7	Entrante	3 200
5-LLSHS	Granem	DECISION D'INVESTISSEMENT EN EARLY-STAGE?	Catherine DEFFAINS-CRAPSKY	4/7	Entrante	2 200
5-LLSHS	Centre Jean Bodin	FRUDROCO	Jean FOUGEROUSE	5/7	Entrante	2 800
5-LLSHS	Centre Jean Bodin	Mission-terrain	Elisée Judicaël TIEHI	6/7	Sortante	2 844
5-LLSHS	ESO	TRAILCOMQC	Mathilde PLARD	7/7	Sortante	4 940

TOTAL demandes MIR session 2

47 517

VOTE

Vie des Laboratoires

- Retour CPOM SFR - information
- Formation Doctorale : Retour des comités d'évaluation
- HCERES – information

CPOM SFR

Information Philippe Simoneau

Synthèse des CPOM Pôles de recherche

- **Dialogue de gestion pluriannuel (2022 – 2024)** entre les structures de recherche (directions SFR et unités) et Bureau CR + Directions composantes concernées
- **Moment clé :** début du CQ 2022-2026, du CPER 2021-2027 + en 2021 : mise en place du nouveau SRESRI, des dispositifs de la LPR, de la COMUE Angers – Le Mans, lancement des premiers AAP PIA4, du nouveau programme Horizon 2020 + plan de relance
- **3 sessions :**
 - 3 juin : Pôles Math-STIC, Végétal & Environnement, Matériaux
 - 7 juin : Pôle Santé
 - 8 juin : Pôle LL-SHS

Synthèse des CPOM Pôles de recherche

- Structuration du document modèle :

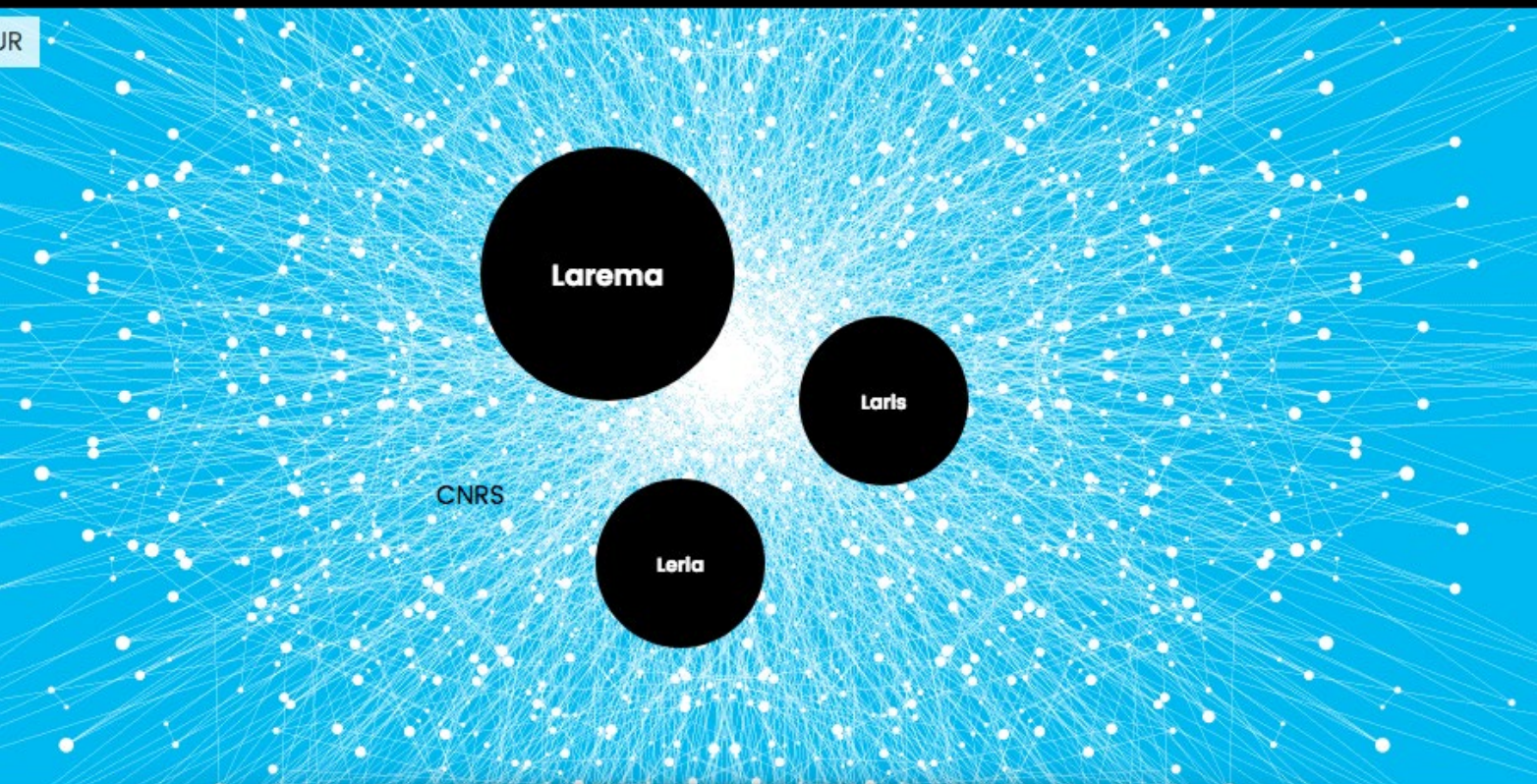
- Présentation de la SFR
- Bilan synthétique d'activité de la SFR sur le Contrat Quinquennal 2017 – 2021
- Projets de la SFR pour le Contrat Quinquennal 2022–2027
- Ressources humaines

Structuration de la Recherche UA

Rappel sur la structuration et évolutions à partir du 01/01/2022

Les unités de recherche

UR



THÉMATIQUES

Larema | Géométrie | Algèbre | Probabilités | Statistique.

Laris | Système dynamique et optimisation | Signaux et processus complexes | Sécurité de fonctionnement.

Leria | Intelligence artificielle | Résolution de problèmes combinatoires | Traitement automatique des langues.

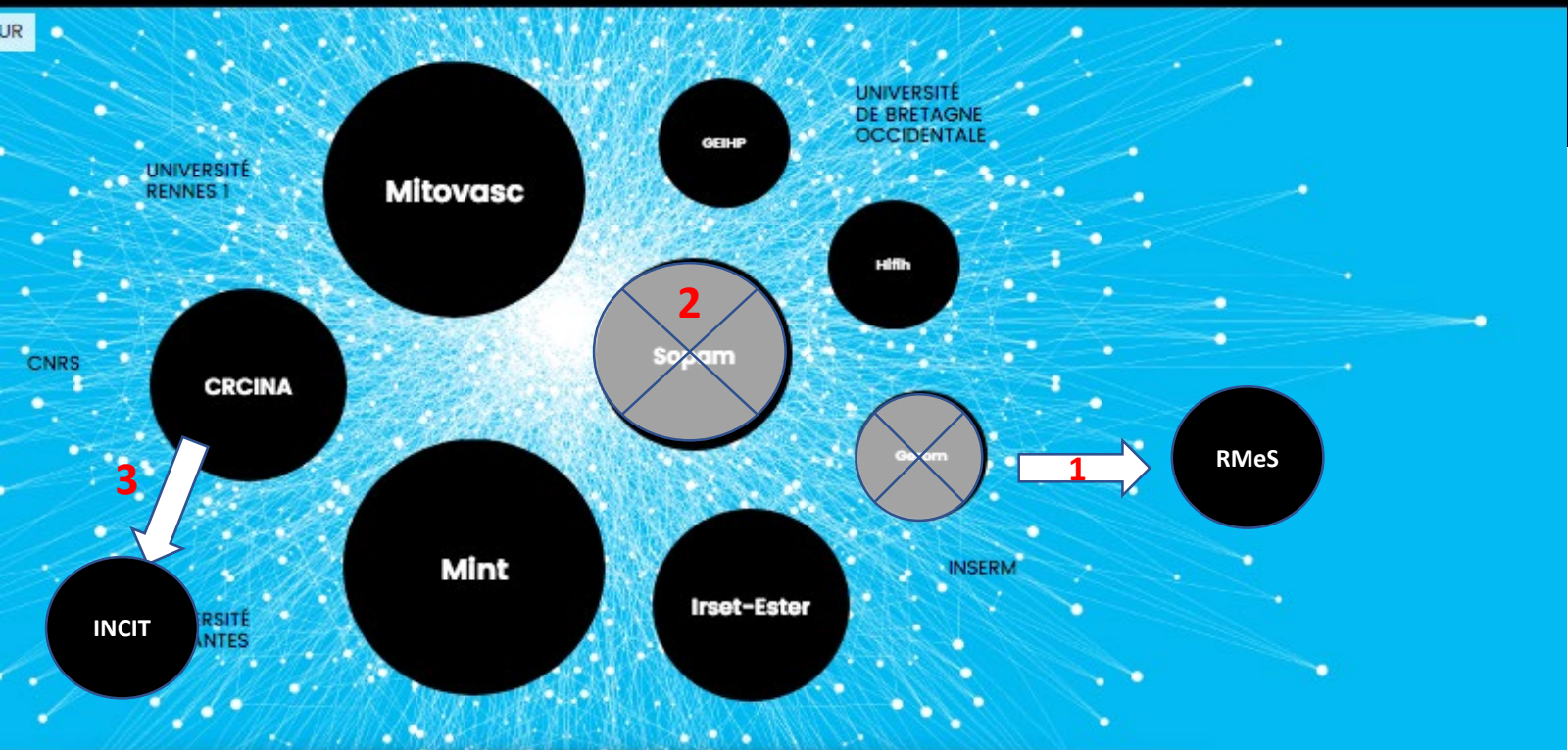
Situation CQ 2017-2021
=> CQ 2022-2027

Éléments de contexte :

- SFR Math-STIC (janvier 2017)
- 1 UMR CNRS, 2 UR

Evolution prochain CQ:

- aucune



THÉMATIQUES

CRCINA | Cancer | Immunité innée | Sénescence | Biomarqueurs sanguins | Radiopharmaceutiques.

GEIHP | Infections respiratoires fongiques | Mucoviscidose.

Gerom | Remodelage osseux | Biomatériaux osseux | Microarchitecture | Ostéoporose.

Hifih | Fibrose et virus hépatiques | Stéatose métabolique.

Irset-Ester | Santé au travail | Troubles musculo-squelettiques | Évaluation et prévention des risques professionnels.

Mint | Médicament | Biopharmacie | Galénique | Nano-bioscience.

Mitovasc | Biologie vasculaire | Dynamique et maladies mitochondriales | Ischémie et reperfusion.

Sopam | Métabolisme et nutrition | Stress oxydant | Vésicules extracellulaires.

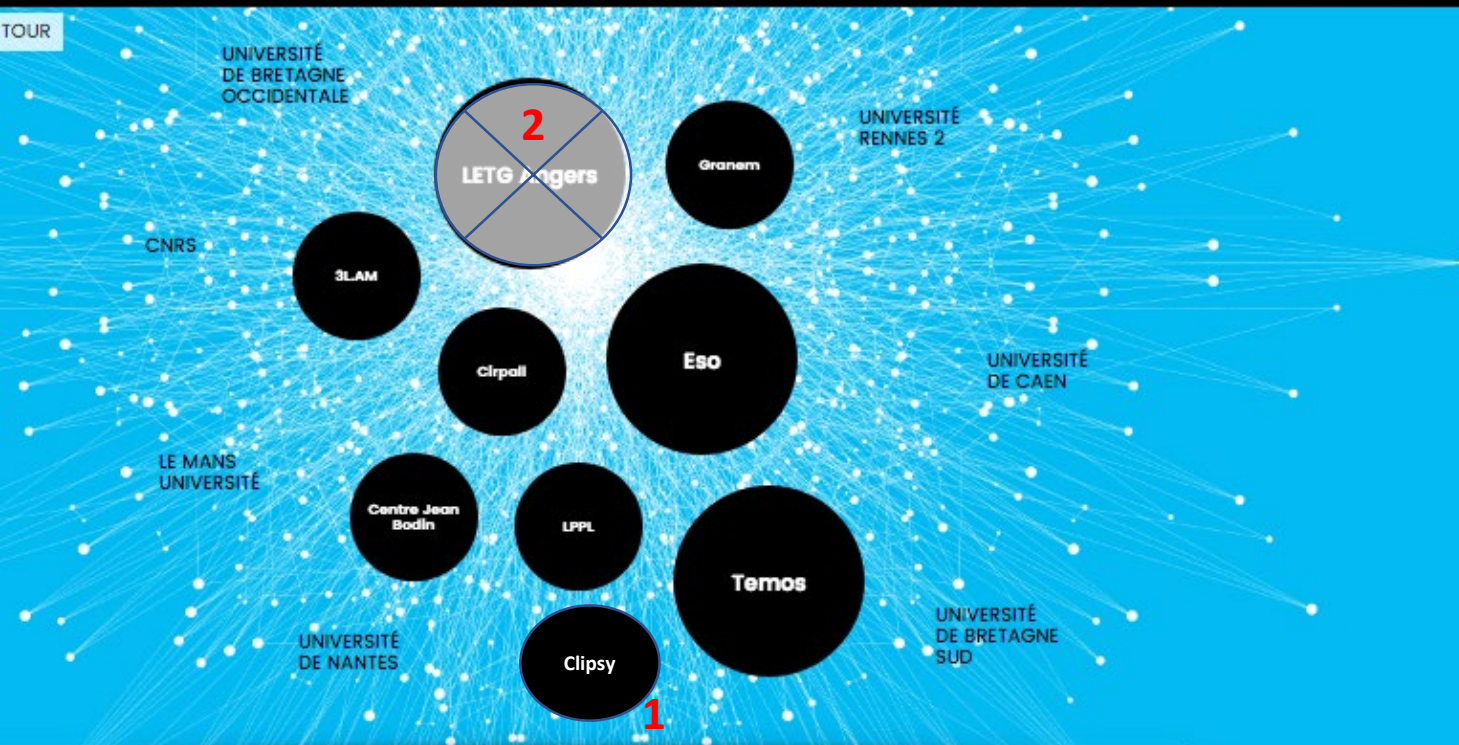
Situation CQ 2017-2021

Éléments de contexte :

- ISITE NEXT à Nantes
- SFR ICAT (créée en 2004)

Evolution prochain CQ:

- 1**- Fermeture UR GEROM restructuration dans **UMR INSERM RMeS** (Nantes)
- 2** – Fermeture UMR INSERM SOPAM
- 3** – Restructuration CRCINA : 1 des 4 équipes UA rejoint une nouvelle UMR INSERM (Nantes) : **INCIT**, les 3 autres restent **CRCINA**



THÉMATIQUES

3LAM | Littérature et Langue | Cinéma | Civilisation.

Centre Jean Bodin | Patrimoine, entrepreneuriat, cohésion sociale et justice | État(s) et Europe, nouvelles régulations.

Clrpal | Mythes et sacré | Nouvelles et formes brèves | Didactique, langue(s) et francophonie | Patrimoines et héritages.

Eso | Géographie sociale | Territoires et tourisme | Processus sociaux | Inégalités | Action publique.

Granem | Tourisme, territoires et culture | Santé, alimentation, travail | Finance et risque.

LETG Angers | Littoral | Environnements continentaux | Télédétection | Géomatique.

LPPL | Cognition | Régulation | Risques.

Temos | Histoire | Archivistique | Enfance | Genre | Religions | Végétal.

Situation CQ 2017-2021

Éléments de contexte :

- SFR Confluences (depuis 2012)
- UMR CNRS re-labellisée en 2021 (TEMOS)
- création d'une EE (Bepsylab) en 2018

Evolution prochain CQ:

- 1**- Bepsylab demande reconnaissance UR CLipSy
- 2** – Fermeture UMR LETG (site Angers)



Moltech Anjou

CNRS

Lphla

THÉMATIQUES

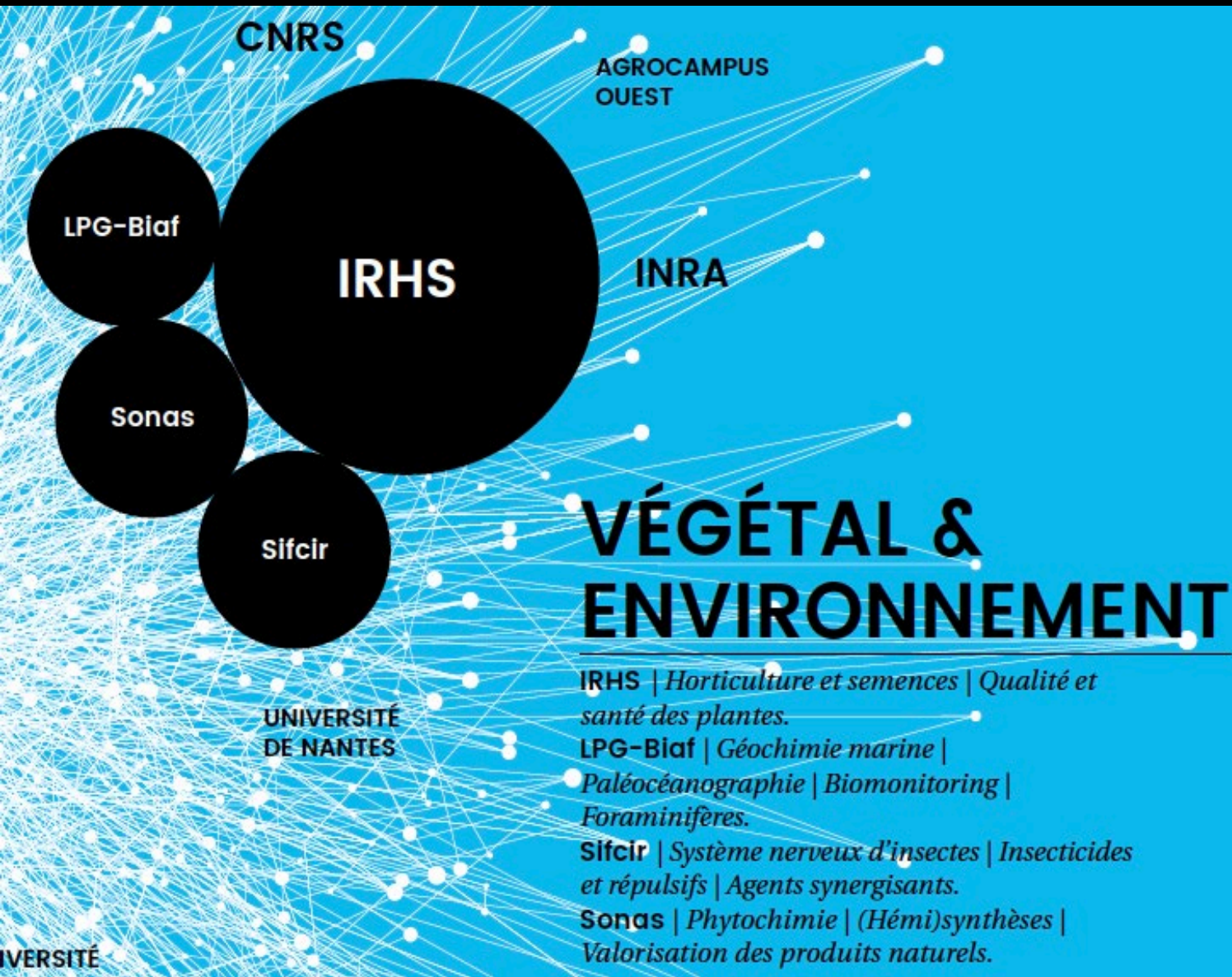
Lphla | Photonique | Optique | Lasers | Matériaux non linéaires | Photovoltaïque.
Moltech-Anjou | Matériaux moléculaires à propriétés optiques et électroniques.

Situation CQ 2017-2021

Éléments de contexte :
-SFR MATRIX (depuis janvier 2018)

Evolution prochain CQ:
-aucune

Situation CQ 2017-2021



Éléments de contexte :

- SFR QUASAV (depuis 2008)
sauf LPG

Evolution prochain CQ:

- aucune

Synthèse des CPOM Pôles de recherche : faits marquants

	Végétal & Env. (QUASAV)	Math-STIC	Matériaux (MATRIX)	Santé (ICAT)	LL-SHS (Confluences)
Périmètre / tutelles (CQ 22-27)	9 UR (3UA) dont 3 UMR (INRAE & CNRS) et 3 USC INRAE / tutelles : UA, INRAE, AO, UN, ANSES, ESA	3 UR dont 1 UMR CNRS / Tutelle UA (associé ESEO)	2 UR dont 1 UMR (CNRS) / Tutelle UA	8 UR dont 6 UMR (INSERM, CNRS) / tutelle UA	8 UR dont 2 UMR CNRS / tutelle : UA
Budget moyen	137 k€ (40 k€ dotation UA, 28 k€ participation Unités, 69 k€ prestations PTM)	13 k€ (dotation UA)	145 k€ (60 k€ dotation UA, 8 k€ participation unités, 77 k€ prestations PTM)	310 k€ (100 k€ dotation UA, 40 k€ participation unités, 170 k€ prestations PTM)	21 k€ (12,5 k€ dotation UA, 4,5 k€ participation unités, 4 k€ subvention MSH)
Typologie action :					
➤ Animation scientifique	+++ / AAP méthodo	+++	-	+++ / AAP jeune chercheur inter-unités	+++ / AAP émergence inter - unités
➤ Gestion moyens mutualisés	+++ / 6 PTM	-	+++ / 4 PTM	+++ / 6 PTM	+ / user lab

Végétal & Env. (QUASAV)	Math-STIC	Matériaux (MATRIX)	Santé (ICAT)	LL-SHS (Confluences)
Projets technologiques structurants				
Evolution des PTM				
<ul style="list-style-type: none"> • PTF Isotopie Angers – Nantes (CEISAM) : intégration BGO puis MetaboHub => lien Santé et Matériaux • PT Culturomic 	<ul style="list-style-type: none"> • UAR Régional Calcul Intensif 		<ul style="list-style-type: none"> • PT UA-CHU Métabolomique : position=> lien Végétal • PT RPE : positionnement INSERM à confirmer • PTF Synanovect (BGO) 	<ul style="list-style-type: none"> • User Lab P2AC
CPER Equipements				
<ul style="list-style-type: none"> • IMAX.Veg : imagerie-phénotypage / Phenotic/ ++/ 2,5 M€ • PHIMO-Flux : métabolomique / (+)/ 1,4 M€ (<i>commun santé</i>) 	<p>GLICID : Serveurs de stockage & calcul / régional / ++/ 6 M€</p>	<p>ALMAT UA-LMU : caractérisation matériaux, molécules / 4 PT MATRIX/ + / 1,7 M€ + ? (part angevine)</p>	<p>IMAX.Heath : imagerie / SCIAM, PRISM, PRIMEX / + / 1,7 M€</p> <p>Carnanomed : caractérisation nanoparticules / MINT / ++/ 0,65 M€</p>	<p>Datalab : équipements MSH & userlabs / régional / + / 150 k€</p> <p><i>(+ équipements en cours d'acquisition CPER 2014-2020)</i></p>
Autres équipements prioritaires				
<ul style="list-style-type: none"> • Génomique : séquenceurs / demande commune Santé DSG2 • Culturomic : AAP Infrastructure SRESRI 	-	<ul style="list-style-type: none"> • chromatographie analytique d'exclusion stérique (100 k€) • spectromètre de dichroïsme circulaire en émission (100 k€) 	<ul style="list-style-type: none"> • SeaHorse : mesure de la respiration cellulaire (<100k €) 	

Végétal & Env. (QUASAV)	Math-STIC	Matériaux (MATRIX)	Santé (ICAT)	LL-SHS (Confluences)
Projets Scientifiques structurants				
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes prioritaires recherche PIA3 protéger et cultiver autrement • GS Plant Sciences du projet PIA4 Integraal • Projet Cofund avec INRAE 	<p>Programme Régional ALL : mathématiques</p> <p><i>Structuration unités : fusion LARIS – LERIA à étudier</i></p>	<p>EUR LUMOMAT</p>	<p>SIRIC ILIAD Réponses PIA4 : RHU ? Projets translationnels UA- CHU Re-structuration des thématiques identifiantes</p>	<p>Suite Enfance & Jeunesse : réseau régional de chaires EnjeuX, GP Child Studies (PIA4 Integraal) GIS Tourisme SHS –Végétal-Alimentation : chaire AAPPRO, UMT, Genre et discrimination Bien-être</p>
<ul style="list-style-type: none"> • IMPACT RH soutien recherche 				
<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire GS : projet PIA4 si accepté • AI-IE Bioinfo : montée en puissance des besoin en traitement des données 	<p>IE-IR Calcul intensif : participation UA au centre de calcul régional (en lien DDN)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Soigneur SCAHU • PRIMEX: Remplacement personnel radio-compétent 	<p>-Ing coordination réseau chaires EnjeuX : convention Région – MSH : co financement 50% Région -AI assistance montage projet : financement 50% Région -Soutien édition – traduction User Lab Manager : pérenniser le poste. Financement actuel : 50% UA – 50% RFI OIC jusqu'en décembre 2022</p>

Retour évaluation HCERES

Evaluation Formation Doctorale
Retour des comités d'évaluation

Synthèse HCERES Collège Doctoral

Projet du Collège doctoral PdL

- Impliquer davantage les acteurs (directions ED, gestionnaires et doctorants) dans le fonctionnement du dispositif
- Mettre en place l'outil de gestion Amethis
- Envisager un rôle plus politique (international, promotion du doctorat)
- Modèle tricéphale de la direction risquant d'être fragilisant lors du renouvellement des directeurs de pôles

Conseils aux futurs Ecoles doctorales

- Faire évoluer le comité de suivi individuel (guide du déroulé, règles de composition, avis sur le plan de formation...)
- Développer une offre de formations disciplinaires en anglais
- Utiliser les données des enquêtes docteurs (pilotage, promotion...)
- Améliorer la communication de l'ED et l'animation de la communauté de doctorants et encadrants
- Développer les partenariats internationaux et augmenter les cotutelles

Synthèse HCERES – ED VAAME*

Points Forts

- **Positionnement thématique de l'ED VAAME** au cœur d'enjeux scientifiques, sociétaux et économiques importants, **alignés avec les objectifs scientifiques régionaux**
- **Très fort soutien institutionnel des établissements co-accrédités** et des unités de recherche,
- **Des doctorant.e.s globalement satisfait.e.s** des procédures mises en place dans leurs ED actuelles et très **confiants vis-à-vis de la direction de la future ED**

Synthèse HCERES – ED VAAME

Points d'amélioration

- **Obsolescence du système d'information** et de gestion des doctorant.e.s (Lunam Docteur),
- **Faible sentiment d'appartenance des doctorant.e.s aux ED SML et EGAAL,**
- **Analyse insuffisamment approfondie de l'insertion professionnelle** des docteurs.

Synthèse HCERES – ED VAAME

Recommandations

1

- Réfléchir à la **mise en place de synergies entre universités et écoles** afin d'**améliorer la professionnalisation** des docteurs,

2

- Mettre à profit le périmètre régional de l'ED afin de **créer un sentiment d'appartenance des doctorant.e.s** à l'ED VAAME

Synthèse HCERES – ED STT*

Points Forts

- Mise en place d'une **commission des thèses pour le recrutement** des doctorants à saluer.
- **Adossement scientifique** de grande qualité.
- **Synergie et bonne entente** des membres de l'équipe de direction.
- **Augmentation et diversification des financements** dédiés.
- **Soutien avéré aux initiatives des doctorants.**
- **Aide à la mobilité internationale** sortante bien développée.



Synthèse HCERES – ED STT

Points d'amélioration

- **Fonctionnement des CSI peu clair** et parfois contraire à la législation.

Ce point sera contesté car il est également écrit que «L'ED ne donne toutefois pas de consignes précises sur le déroulement des CSI en raison d'une culture différente de leur rôle sur les sites bretons et ligériens. Cette disparité peut être source de dysfonctionnements tels que l'absence d'entretien oral avec le doctorant, qui remet uniquement un rapport écrit ». Or le cadrage de l'ED prévoit bien un entretien obligatoire à partir de la deuxième année.

- **Offre de formation à l'insertion professionnelle** hors parcours académique **insuffisante**.
- **Insertion professionnelle limitée** dans un contexte difficile.

Synthèse HCERES – ED STT

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

- Auditionner les doctorants en demande de réinscription dérogatoire.
- Poursuivre l'effort engagé envers les femmes, les accompagner et les encourager à la préparation de l'HDR
- Mettre en place des actions en faveur de l'insertion professionnelle en dehors du domaine académique

À l'attention des établissements

- Ajouter une somme forfaitaire au budget calculé sur la base du nombre de doctorants inscrits en D1, D2 et D3 afin d'améliorer le fonctionnement de l'école doctorale et renforcer ses actions. Ce mode de calcul ne peut être que défavorable dans une école doctorale où la durée des thèses est habituellement supérieure à trois ans.
- Renforcer le soutien administratif à la gestion de l'ED
- Augmenter rapidement le nombre de contrats doctoraux et de donner à l'école doctorale une visibilité pluriannuelle sur leur répartition.

Questions diverses

Calendrier



Commissions Recherche

Lundi 20 septembre (14h30)

Lundi 11 octobre (14h30)

Lundi 22 novembre (14h30)

Lundi 6 décembre (14h30)